

VILLEXANTON



HISTOIRE D'UN VILLAGE

**Texte : André Prudhomme
Composition : Jean-Pierre Houssin**

PREFACE	4
AVANT LA REVOLUTION	5
VILLEXANTON	5
<i>ORIGINE DU NOM</i>	5
<i>UNE PAROISSE A GEOGRAPHIE VARIABLE</i>	5
<i>DES COLLECTIVITES ISOLEES</i>	6
<i>LIEUX-DITS</i>	7
<i>LES MESURES AGRAIRES</i>	7
<i>LES LOUPS</i>	7
<i>DECLARATION DE GROSSESSE</i>	8
LES SEIGNEURIES	9
VILLEXANTON.....	9
CONAN-LES-VILLEXANTON	9
LA VOVE.....	9
LE NOYER.....	10
BAIGNOUX.....	10
VILLEPASSIER.....	10
LES ARMOIRIES.....	11
L'EGLISE D'HIER A AUJOURD'HUI	12
L'ARCHITECTURE.....	12
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE	15
LES CLOCHES	15
LES CONFRERIES.....	17
L'ATTRIBUTION DES BANCS DE L'EGLISE	18
LES NOTAIRES	19
LES IMPOTS SOUS L'ANCIEN REGIME	20
LA DÎME.....	20
LA GABELLE.....	20
LA REVOLUTION	22
LE CLERGE.....	22
VENTE DES BIENS NATIONAUX (1791)	23
LES GUERRES	24
LES IMPOTS	25
LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES	25
L'ECOLE ET LA MAIRIE	27
LE MOULIN A VENT	31
LES CROIX	32
LES CIMETIERES	33
APRES LA REVOLUTION	34
LES MAIRES ET ADJOINTS (1788-2001)	34
LA POPULATION (1801-1999).....	35
L'ENQUETE AGRICOLE (1799-1802).....	35
L'ENQUETE AGRICOLE (1830)	36
L'EPIDEMIE DE CHOLERA (1849)	36

L'ASSEMBLEE (1854)	38
L'ENQUETE AGRICOLE (1862)	39
LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE (1870-1871).....	39
LES SAPEURS POMPIERS (1872-2003)	40
LA VACHE DES PAUVRES.....	41
LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT (1906)	42
LA PREMIERE GUERRE MONDIALE (1914-1918)	43
LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE (1939-1945)	44
LA GUERRE D'ALGERIE (1954-1962).....	45
VILLEXANTON (1949-1999).....	46
VIE DE LA COMMUNE D'APRES LES REGISTRES MUNICIPAUX (1925-2003) .	48

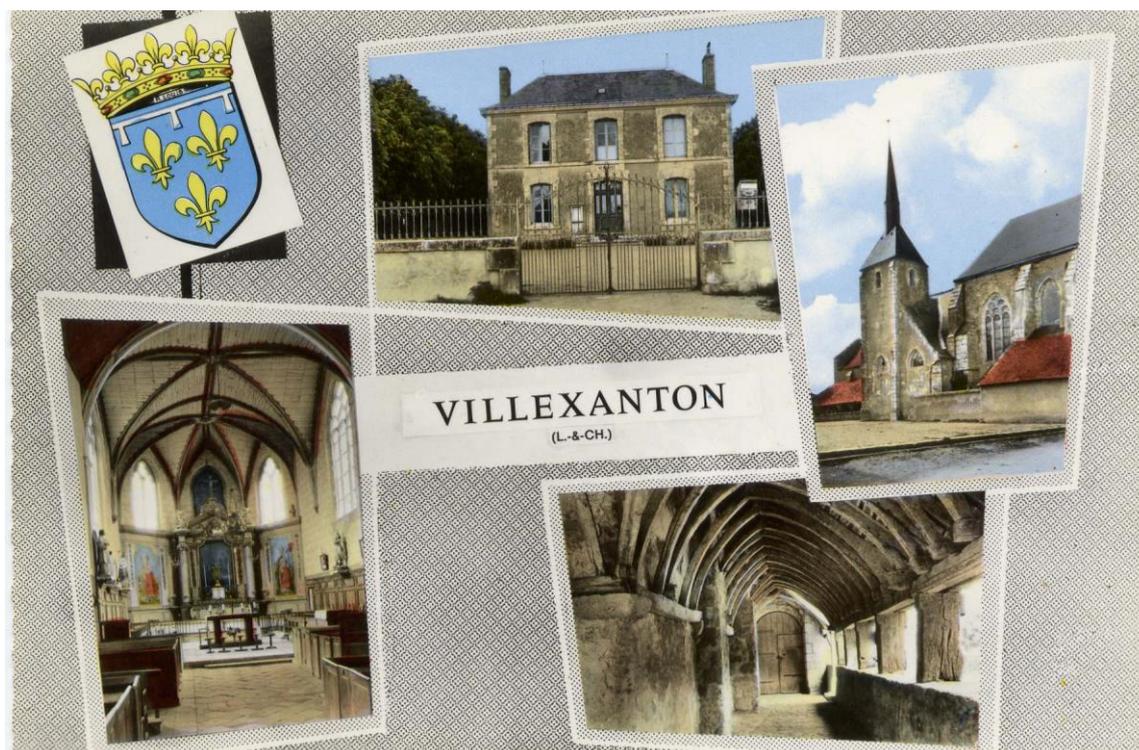
PREFACE

Lors de la réunion de début d'année 2003 nous avons demandé à Mr André Prudhomme¹, un de nos anciens concitoyens dont l'épouse fut l'institutrice de notre école jusqu'en 1950, de nous conter quelques faits d'histoire de notre village.

Comme l'ensemble des présents le souhaitait André Prudhomme a bien voulu nous faire part des ses recherches concernant notre commune rurale et rédiger ce livret qui nous permettra de mieux connaître notre passé.

Nous devons également remercier Micheline Ombredane, Claude Montrau, Bernard Leroux pour les documents et photographies qu'ils nous ont confiés pour illustrer ce document, ainsi que Jean-Pierre Houssin qui en a effectué la composition.

Etienne Leroux, Maire



¹ Président d'honneur de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher et auteur de nombreux livres et articles.

AVANT LA REVOLUTION

A une époque lointaine, le territoire qui devait devenir celui de Villexanton, bordait au sud la Mer des Faluns.

Il y avait longtemps que j'avais observé la présence de débris d'huîtres dans certaines constructions. L'explication m'en fut faite quand je visitai une cave profonde, celle de Mr Lorillot, dans le hameau de Morvilliers : à 4 mètres de la surface du sol apparaît une couche constituée de galets et de coquilles d'huîtres assez semblables à celles que nous connaissons. Autrefois nos ancêtres n'allaient pas chercher dans la Loire le sable nécessaire à leurs constructions mais creusaient simplement le sol.

VILLEXANTON

ORIGINE DU NOM

Aucune découverte d'outils préhistoriques n'est signalée à Villexanton. Il est donc probable que le défrichement de son territoire et son occupation humaine soient relativement tardifs.

La photographie aérienne révèle les traces de trois petits temples gallo-romains aux lieux-dits «Les Garreaux », « Le Bignon » et « Bel Air/Venelle » entre Baignoux et Talcy.

Le village est d'abord appelé Villa Sancta. Or le préfixe «Vil » définit une occupation franque (5^{ème} siècle après J-C). Il devient ensuite Villa Sanctorum en 1206. Il s'agit d'une exploitation agricole appartenant à l'origine à un nommé Sancta ou Sanctum.

L'appellation Villexanton n'apparaît qu'en l'an 1620.

Lors de la fête nationale du 14 Juillet 2003 les habitants ont décidé qu'ils se nommeraient **Villexantonnois**. Ils sont d'accord en cela avec les habitants des localités dont le nom se termine en on : Menton (mentonnais), Avallon (avalonnais), Lyon (lyonnais) , etc...

UNE PAROISSE A GEOGRAPHIE VARIABLE

L'époque de la formation de la paroisse de Villexanton est inconnue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1600, les hameaux de Baignoux, Villesablon, la Vove et tous les petits hameaux qui composent le bourg, faisaient déjà partie de la paroisse de Villexanton.

Quant au Noyer, il faisait partie des deux paroisses de Villexanton et de Talcy par année alternée, et cet état a duré jusqu'à la Révolution. Pour s'assurer de ce fait, on peut voir, entre autres actes inscrits sur les registres déposés à la mairie, deux actes pris au hasard, l'un le 30 août 1644 et l'autre du 15 août 1669.

Le premier est ainsi conçu :

« le trentième jour d'août, la Doisy, femme de Mathurin Doisy, âgée de 60 ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême Onction est décédée en leur maison située au village du Noyer, de la paroisse de Talcy cette année, le corps de laquelle a été sépulturé au cimetière de cette paroisse. Fait le XXXme jour d'août 1644. »

Celui du 15 Août est ainsi conçu :

« le quinzième jour d'aoust l'an mil six cent soixante neuf a été ensépulturé par moy prêtre curé soubzigné un enfant de Denys Cognet demeurant au Noyer de cette paroisse cette année, et ... »

On peut encore le constater dans un registre appartenant à l'église, lequel contient la reddition des comptes des biens de l'église depuis 1732 jusque et y compris l'année 1774. La feuille contenant les comptes des années 1742-1743 et 1744 commence ainsi :

« compte que rend par devant vous M. le curé et les habitants de la paroisse de Villexanton, Etienne Adam, laboureur, demeurant au Noyer, paroisse de Villexanton et Talcy par année alternative, etc... »

Villepassier, village de cette paroisse, était aussi des deux paroisses : de La Chapelle Saint Martin et de Villexanton. De la Chapelle, disent les registres, dans les années paires, et de Villexanton dans les années impaires.

Au moment de la Révolution, le Noyer et Villepassier furent définitivement attachés à Villexanton

Mauvoy paroisse de Talcy les années paires, paroisse de Villexanton les années impaires fut attaché à Talcy à la Révolution

La Coutume d'Orléans (page 11 article 241) mentionne :

« la métairie des Bécards fief et seigneurie du Noyer sise paroisse de Talcy et de Villexanton alternativement. » (notons également Bravesse.)

Ce fait était la conséquence d'accords très anciens entre les curés, la Révolution supprima cet ordre de choses.

DES COLLECTIVITES ISOLEES

Durant des siècles, villages et fermes ne furent reliés que par des chemins de terre mal entretenus. Isolés, surtout en hiver, transports et échanges devenant très difficiles, les habitants devaient se suffire à eux-mêmes. Ils devaient produire plantes et animaux pour se nourrir et pour se vêtir (laine, chanvre). Ils construisaient des maisons avec la pierre trouvée sur place, ils les couvraient de même (paille), cependant à Villexanton nombre de maisons étaient couvertes en tuiles (des tuileries existaient à Mer). En 1860 19 maisons d'habitation étaient encore couvertes de chaume.

LIEUX-DITS

Certains lieux-dits anciens méritent un commentaire :

Plusieurs témoignent de la présence de la vigne : « les Vignes au Roux », « les Plantes », « Plantes de la Croix », « Plante du Villiers ».

D'autres évoquent la nature du sol : « les Landas », « les Gravettes », « le Bouillon », « le Petit Pron » (pour perron=pierre).

Certains rappellent un épisode relatif à un animal : « le Champ au Loup », « la Fosse au Renard ».

« la Charité » était un établissement qui soulageait les malades et aidait les pauvres, il ne semble pas qu'il ait existé à Villexanton un tel établissement, il s'agissait certainement d'une terre ayant appartenu à une Charité.

« la Mouée » était une ancienne mesure de surface.

« la Haie des Loges » : la loge est une sorte de cabane.

« les Bordes » : une borde était une petite exploitation agricole.

« la Vove » du gaulois vidua signifie bois, forêt.

« la Perche » au dire d'Henri Ombredâne, gardien des traditions, en cet endroit existait au XVI^e siècle un bois de châtaigniers qui fut abattu pour utiliser le bois dans la construction de l'église.

LES MESURES AGRAIRES

On mesurait la terre de la façon suivante :

L'arpent (51,12 ares) valait 2 mines (25,56 ares) ou 12 boisselées (4,26 ares) ou 4 quartiers (12,76 ares) ou 100 perches (0,51 ares).

Bien longtemps après l'instauration du système métrique, pratiquement jusqu'à la dernière guerre, les paysans évaluaient encore les terres selon ces anciennes mesures

LES LOUPS

Autrefois les loups étaient nombreux en Loir-et-Cher, en particulier au voisinage des bois. Cet animal carnivore se nourrissait de charognes et attaquait fréquemment les moutons, les volailles, les chiens, plus rarement les chevaux. Quelquefois même il blessait ou tuait les humains, surtout les enfants. Les curés dans leurs actes de décès, notaient alors « tué par la bête », « dévoré par un loup »...

C'est ainsi qu'on relève dans les registres de Villexanton :

le 18 septembre 1600 le décès de la fille de Pierre Girardet, le 2 août 1730 celui de Jean Mormiche, âgé de six ans

J'ai relevé ainsi plus de 200 morts dans les registres paroissiaux du département. Ces malheureux événements sont beaucoup plus rares après 1765, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi. La même observation a été faite dans d'autres études effectuées dans le Loiret et en Eure-et-Loir.

On chassa le loup de tous temps, cependant la destruction de cet animal s'amplifia à partir de 1790, encouragée par des primes.

DECLARATION DE GROSSESSE

Un édit pris par Henri II en 1556 créait une présomption d'infanticide, crime puni de mort, à l'encontre des filles ou des veuves qui auraient caché leur grossesse et leur accouchement et dont l'enfant serait mort sans baptême ni sépulture publique.

Elles devaient déclarer leur grossesse pour échapper à cette présomption, ceci le plus souvent devant le juge seigneurial ou le notaire.

La femme sous serment donnait le nom du père, cela suffisait pour que celui ci soit condamné et, tout au moins, verse une indemnité pour assurer l'existence de la femme et de l'enfant.

Il en fut ainsi pendant l'ancien régime.

Dès la Révolution, ce fut le maire qui rédigea pareil acte. Cette formalité aurait dû cesser d'être enregistrée dès 1804, puisque c'est le 30 ventôse an XII (21 mars 1804) qu'une loi réunit en un seul corps les 36 lois du code civil dont l'article 34 était ainsi rédigé : « La recherche de paternité est interdite ». Mais par ignorance et sans doute par la force de la tradition certaines déclarations continuèrent à être enregistrées jusqu'en 1815.

A Villexanton la tradition dura encore plus longtemps :

« le 10 mars 1824 s'est présentée devant moi Louis Vrain maire, Joséphine Gentil, fille domestique chez Denis Macé cultivateur à Villesablon qui m'a déclaré être enceinte de trois mois environ ».

« le 18 mars 1828 s'est présentée Elisabeth Baumet domestique chez Leroux André de Villesablon, se disant enceinte de six mois et demi environ du fait de Denis Boutet »

LES SEIGNEURIES

Il existait plusieurs seigneuries dans la paroisse :

VILLEXANTON

Les premiers seigneurs connus appartenaient à la famille De Vieuxpont (vers 1200) puis De Chaumont (vers 1390).

En 1435 Pierre d'Illiers devint seigneur par son épouse Alis héritière de Guillaume de Chaumont, le fief de Villexanton relevait du seigneur de la Cour Saint-Brisson (Mer). Les d'Illiers avaient pour armes « d'or à 6 annelets de gueules ». Les d'Illiers connurent des ennuis financiers au XVII^e siècle qui aboutirent à la cession du fief au seigneur de Menars, Guillaume Charron, le 26 avril 1642 devant Me Richer notaire à Blois. Le cédant Léon d'Illiers était proche parent de Marie Touchet maîtresse de Charles IX, et d'Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, maîtresse d'Henri IV.

CONAN-LES-VILLEXANTON

Cette petite seigneurie était située entre Villexanton et la Vove . Elle portait ce nom parce qu'elle appartenait à l'origine aux Gaignon seigneurs de Conan. Elle ne comportait pas de construction et était vassale de la Vove.

En 1438, Guillaume de la Berruère, fils de Marie de Gaignon, vendit son domaine à Florent d'Illiers seigneur de Villexanton. Dès lors elle fut désignée sous le nom de « métairie non logée de Conan » et fut rattachée à Menars en même temps que la seigneurie de Villexanton en 1462.

LA VOVE

Ce fief appartenait au début du XV^e siècle à la famille de Faverois. Il passa en 1490 à celle des Hurault seigneurs de Saint-Denis-sur-Loire. A l'origine, les Hurault appartenaient à une famille bourgeoise de Blois, enrichie par le commerce. Elle accéda à la noblesse en achetant des fiefs (le premier vers 1300). Dès lors ils occupèrent des postes importants. Certains membres de la famille habitèrent la Vove (Denis Hurault vers 1575). Les Hurault vendirent la Vove à Guillaume Charron, seigneur de Menars le 8 février 1644.

La Vove possédait un colombier, figurant sur le plan cadastral dressé en 1812.

LE NOYER

En 1520 ce fief appartenait à la famille Le Doyen de Bonjean. Il était tenu en fief foy et hommage du seigneur de Fleury.

Dès 1608 les Bonjean connurent des difficultés financières et le fief fut vendu en 1621 à Pierre Doré seigneur de Baignoux.

BAIGNOUX

Ce fief relevait partie de l'abbé de Cormery (en Touraine), partie de la seigneurie des Landes, partie de la seigneurie de Conan-lès-Villexanton. Parmi les seigneurs successifs on relève les familles : De Noyers (1271), De Baignou (1400), Goulios (1400), Du Bourg (1540).

En 1540 Pierre Du Bourg vend partie de Baignoux à Michel Bégon. Pierre Doré héritera de cette partie.

Le 3 juillet 1575 vente du Grand Baignoux par Claude du Bourg, veuve de Jacques Piochon à Pierre Doré époux d'Anne Seigneuret, fille du précédent. Dans la description du domaine figurent manoir et garenne. Baignoux et Le Noyer appartiennent désormais à la lignée des Doré ; Paul Tuffani, fils d'Anne Doré en est seigneur dès 1631.

Le 16 juin 1646 il cède ses fiefs à Guillaume Charron seigneur de Menars devant Souday et Richer notaires au Châtelet de Paris.

Baignoux possédait un colombier ; il est à l'origine d'un fait divers tragique. Ce fait est signalé dans « Le Journal du Loir-et-Cher » du 3 août 1856 :

« le 22 juillet 1856, Fellion maître maçon à Villexanton et son ouvrier Firmin Jacob, âgé de 15 ans démolissent le colombier. Ils commencent par le haut et font des brèches. Les murs croulent soudainement et ensevelissent l'ouvrier qui meurt étouffé . »

VILLEPASSIER

Ce fief appartient dès le XVe siècle à la famille Riollé et plus tard au XVIIIe siècle à la famille Roger.

En 1646, tous les principaux fiefs de la paroisse de Villexanton étaient réunis au domaine de Menars.

Le 26 avril 1671, Jacques Charron seigneur de Menars fit un échange avec le chapitre Saint-Sauveur de Blois. Il cède la métairie de Villexanton, alors désignée sous le nom de la métairie des Métiviers et reçoit la métairie de Malitourne (aujourd'hui détruite) ce qui permit d'agrandir le grand parc de Menars.

La même année, la collégiale Saint-Sauveur fit un échange avec Pierre Blanchet chevalier seigneur de Bonvallet. Elle lui céda le tiers du fief de Villexanton et la moitié de la dîme et reçut le Petit Villeruche (Marolles).

Par acte d'échange en date du 18 décembre 1770 devant Hubert notaire à Tours, Monsieur de Marigny seigneur de Menars et frère de Madame de Pompadour, cède la Vove au chapitre Saint-Martin de Tours (prévôté de Suèvres) et reçoit en contre-partie les privilèges de la Prévôté, en particulier la haute justice de Suèvres.

LES ARMOIRIES

-D'Illiers : « D'or à 6 annelets de gueules² »

-Gaignon : « D'hermines à la croix de gueules »

-Hurault : « D'or à la croix d'azur cantonnée de 4 ombres de soleil de gueules »

-Tuffani : « D'or à l'aigle éployée de sable³ chargée au cœur d'un écusson d'or »

Sur la tapisserie dite des « Mille fleurs », conservée au château de Talcy, figurent deux blasons accolés : « d'or à 6 annelets de gueules » (famille d'Illiers), « d'or à 3 chabots⁴ de gueules » (famille Chabot).Antoinette d'Illiers, fille du seigneur de Villexanton, épousa Robert Chabot d'Apremont qui appartenait à la famille propriétaire de la seigneurie de Lorges dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1657-1686).Les blasons sont surmontés d'un lambel d'azur, signe indiquant que les époux appartiennent à une branche cadette.

² En héraldique gueules = rouge

³ En héraldique sable = noir

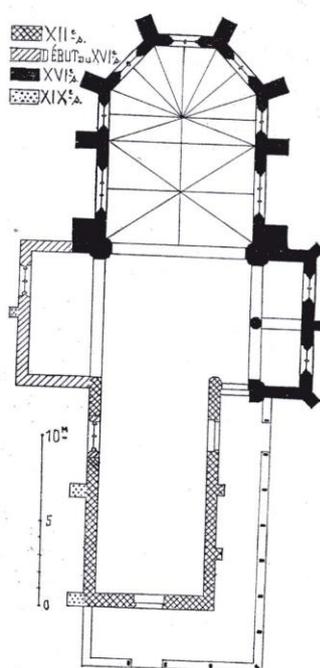
⁴ Petit poisson à grosse tête

L'ÉGLISE D'HIER A AUJOURD'HUI

L'ARCHITECTURE

L'église de Villexanton était à la présentation du doyen de la collégiale Saint-Sauveur de Blois, église aujourd'hui disparue.

C'est un édifice de plan assez irrégulier, comprenant une nef d'assez modestes dimensions, un chœur beaucoup plus important, fortement désaxé vers le Sud, et, entre les deux, une partie intermédiaire flanquée de chapelles formant transept.



J'ai décrit le monument en conjuguant les notes du Docteur Lesueur (Les Eglises de Loir-et-Cher, Paris 1969) et celles de l'Abbé Goussard, ancien curé de Villexanton 1885-1887. (Elles ont été reprises par l'Abbé Guellier et publiées par petits fascicules dans le journal paroissial, Familles)⁵.

La nef appartient à une première église du 12^{ème} siècle. Son portail occidental en tiers-point a été refait au 15^{ème} siècle et une fenêtre à remplage flamboyant ouverte dans le mur nord à la fin du 15^{ème} ou au début du 16^{ème} siècle.

Le chœur a été reconstruit au XVI^e siècle dans des proportions plus importantes, il possédait alors une voûte de pierre, mais cette voûte serait tombée un dimanche de Pâques, entre la messe et les vêpres. La voûte de bois actuelle aurait été faite en 1722 par un entrepreneur nommé François Métivier ; on pouvait voir à la clé de voûte, avant 1875, date de réfection des peintures, les initiales F.M et la date 1722. L'éclairage est donné par de grandes fenêtres en tiers-point, dont les remplages gardent un tracé flamboyant dans l'abside et sont d'un style plus évolué dans la partie précédente. Extérieurement, cette partie de l'édifice est flanquée de contreforts dont deux portent des armoiries, celles des seigneurs qui ont entrepris la construction : les d'Illiers.

La chapelle nord, dite de la Ste Vierge ou du Saint Rosaire est du milieu du 17^{ème} siècle. On en trouve la preuve dans l'acte d'inhumation de l'abbé Davoust qui fut curé de la paroisse de 1664 à 1668 :

« Maître Julien Davoust, preste, vivant, curé de cette Eglise de St Denis de Villexanton, ensépulturé après la réception des Sacrements de confession, St Viatique et d'Extrême Onction, en la chapelle du St Rosaire, bâti naguère par son soing et diligence ; l'office de sépulture fait par Mr le curé de Mulcens le vingt et deuxième jour d'octobre mil six cens soixante et huit. »

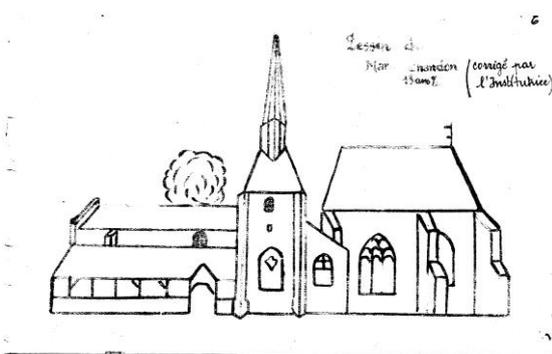
La chapelle méridionale a deux travées dont les deux arcades en tiers-point, retombent sur une pile octogone ; ces arcades sont établies dans l'alignement du mur sud du chœur. La

⁵ Ces nombreux petits fascicules ont été prêtés par C. Montrau

première travée de cette chapelle sert de base au clocher, percé à l'étage du beffroi, d'une baie en plein cintre sur chaque face et couvert d'une toiture pyramidale, surmontée d'une flèche.

Le clocher actuel, la chapelle de Ste Barbe, les trois autels et la sacristie sont plus récents, ils ont été construits à la fin du 17^{ème} siècle sous l'abbé Laurent. Un acte en ce sens a été rédigé sur les registres en 1727, par l'abbé Tousson⁶ alors curé et qui écrit :

« les trois autels, le clocher, la sacristie ont été faits par Messire Jean Laurent nostre ancien prédécesseur... »



Il est évident que le clocher remplaçait un autre plus ancien.

Enfin, un pittoresque porche de charpente, probablement du 16^{ème} siècle contourne la nef sur ses faces ouest et sud. La porte dite de St Denis n'a pas toujours été ou elle est actuellement, mais face à l'entrée de la galerie. Près de son emplacement, bien visible, à la hauteur d'environ deux mètres, un piédestal orné de deux fleurs de lys ; il supportait une statuette représentant Saint Denis

qui fut brisée sous la Révolution. La première porte de Saint Denis était déjà bouchée avant 1734, car à cette époque, on a boisé les murs tels qu'ils sont actuellement.

A l'angle de la galerie et de la chapelle à l'extérieur, deux pierres sont superposées ; il s'agit d'une « pierre d'enchères » ou « pierre de criée » ; autrefois juché sur cette pierre le bedeau vendait aux enchères l'excédent des denrées périssables reçues par le curé pour la dîme, il annonçait également les événements religieux. Ce type de pierre n'a été que rarement conservé, il en existe encore une à La Chapelle-Saint-Martin.

Sous le porche, au son de la cloche, les habitants se réunissaient pour discuter des questions relatives à l'église et aussi des questions concernant la collectivité villageoise (en particulier la répartition des impôts).

Pierres tombales :

Trois pierres tombales existent encore dans l'église :

Une très petite occupe toujours sa place primitive à l'endroit où repose le corps de l'Abbé Lepère

Une autre pierre, de très grandes dimensions, placée à l'entrée du sanctuaire, sur laquelle est représenté un jeune homme, nommé Jacques de Bonjan fils de Bernard de Bonjan seigneur du Noyer, âgé de 18 ans. L'épithaphe est en très mauvais état, beaucoup de lettres et de mots sont effacés, l'année même est complètement détruite. Ce doit être vers 1640, car dans les registres de baptême de 1622 on parle d'un fils de Bernard de Bonjan baptisé à cette date, mais sans indiquer le prénom. Sur cette pierre est représenté le défunt en costume de chevalier vêtu d'une cuirasse et ayant à ses pieds un lévrier et à la droite de sa tête un écusson portant des étoiles. Une inscription est partiellement effacée : « Jacques de Bonjan seigneur du Noyer, âgé de 18 ans, compagnie d'ordonnance du Roy ».

⁶ Il exerça son ministère de novembre 1668 à mai 1720

Une autre dalle funéraire est placée à droite de l'entrée sur l'embranchement. On y remarque le dessin de plusieurs pièces de charrie. On peut lire : « ci-gît un honorable homme nommé Jehan Chauveau laboureur demeurant à Villexanton , lequel décéda le 19^{ème} jour de juin 1613, à l'âge de 75 ans Priez Dieu pour son âme. »

mobilier :

Un grand retable du XVIII^e siècle occupe le front de l'abside ainsi qu'un beau pied de lutrin de la même époque, malheureusement privé de son aigle

Deux consoles de bois doré (même époque). Une seule est authentique, l'autre fut volée. Le conseil municipal décida de la remplacer par une copie (délibération du 22 avril 1974) grâce au remboursement de l'assurance. Cette copie est parfaite.

Peintures :



Une toile peinte surmonte le retable, elle a été restaurée en 1995 (délibération du 21 février) grâce à une subvention du conseil général. Elle représente « la vision de Paray-le Monial » : le christ apparaît à Sainte Marie Alacoque (origine du culte au Sacré-Cœur).

A gauche de l'autel peinture murale représentant le patron principal de l'église Saint Denis⁷. Sous St Denis est inscrit : « un Dieu, une Foy »

A droite de l'autel une peinture murale représentant le patron secondaire Saint Eloi⁸. Sous St Eloi est inscrit « un Roy, une Loy »

⁷ DENIS (9 Octobre) , 1^{er} évêque de Paris au III^{ème} siècle, Dagobert lui dédia une abbaye. guérisseur des possessions diaboliques
Dictons : A la St-Denis ramasse les fruits ; le laboureur se réjouit; s'il pleut à la St-Denis, tout l'hiver sera pluie

⁸ ELOI (1^{er} Décembre) né dans le Limousin à Chaptelat (588-660). Orfèvre de profession., avec une certaine quantité d'or pour le trône de Clotaire II, il en fit deux. Ce qui lui valut de devenir conseiller financier de ce roi puis de Dagobert et fut nommé évêque de Noyon-Tournai à la suite de Saint Médard (641). Patron des bijoutiers, des charrons, des forgerons, des horlogers....

Les peintures de St Denis et de St Eloi, d'époques non précisées ont été refaites en 1859 par un peintre d'Orléans nommé Laloue qui demanda 100 F pour la restauration y compris celle placée au-dessus du maître autel, remplacée depuis par le tableau du Sacré Cœur (ce tableau a donc été installé après 1859. D'autre part nous ne savons pas par qui il fut offert)..

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

- 1857 Réfection de la toiture de la galerie
- 1875 Réfection d'une partie du carrelage
- 1878 Suppression du jardin autour de l'église dans sa partie nord. Il était établi à l'emplacement du premier cimetière.
- 1885 Réparations importantes : 4000 F
- 1903 Réparation d'une fenêtre : 520 F
- 1921 Réparations importantes : 22340 F (emprunt à 20 ans au taux de 6%)



- 1930 Réfection du clocher : 20000 F (emprunt 30 ans au taux de 5,5%)
- 1936 Réparation de la toiture : 3527,33 F
- 1949 Réparation de la sacristie : 150000 F (emprunt 30 ans au taux de 5%)
- 1951 Réparations : 700000 (emprunt 15 ans au taux de 6%)
- 1951 Réparation de la voûte : 190000 F
- 1955 Consolidation du clocher pour poser la 2^{ème} cloche : 20000 F
- 1958 Réparation des vitraux 198800 F
- 1965 Les vieux bancs sont remplacés par des bancs en meilleur état provenant de Blois
- 1970 Peinture extérieure des portes
- 1972 Remise à neuf de la toiture de la galerie 5153,65 F
- 1979 Grosses réparations devis 246607,13 F (subvention du département 50%)
- 1985 Réfection de la voûte de la chapelle de Ste barbe

- 1987 Réfection d'une voûte 8539 F
- 1993 Eclairage extérieur 7 projecteurs 30871 F
- 1995 Gros travaux 556252 F inauguration le 20 avril 1996
- 1997 restauration du retable 13000 F
- 1998 Electrification des cloches 27380 F

LES CLOCHES

Avant la révolution, l'église de Villexanton possédait trois cloches.

Une première cloche avait été bénite sous le pastorat de l'abbé Lechef en octobre 1646, le parrain était Guillaume Charron, seigneur de Menars et de Villexanton, la marraine la

dame de Talcy. Cette cloche remplaçait une cloche plus ancienne, elle fut fondue sur place (il en fut ainsi jusqu'au milieu du XIXe siècle).

Une seconde fut bénite le 23 décembre 1652, parrain : Jehan Brisset, marraine : Simone, femme de Jehan Brisset.

L'une des deux cloches a été remplacée, puisque le 5 juin 1718 on en bénit « une autre » qui est qualifiée de « seconde ». L'abbé Brisset note que ce fut sûrement la première . La nouvelle cloche est bénite au nom de la Vierge Marie, le parrain est Charles Charreau curé de Talcy (celui de Villexanton s'appelait alors Laurent).

La troisième , la plus petite des trois , fut bénite en 1779 (c'est notre « grosse » qui restera en place malgré la Révolution . Fêlée par la suite en 1898, elle sera refondue en 1955.)

Elle portait les inscriptions :

« + l'an 1779 j'ay été bénite par M .. RE JEAN TRINITE curé de cette paroisse – Parrain Silvain TOURNOIS – Maraine Anne MORON François MORON PIERRE TOURNOIS JACQUE POTHE marguilier. I et F Les MINEL m'ont faits. »

A la Révolution il fallut livrer deux cloches pour fabriquer canons et monnaies, mais on conserva la plus grosse.

La petite cloche actuelle a été achetée en 1859 , voici la délibération du conseil de Fabrique qui en décida l'achat :

« Le dimanche 20 mars 1859, étant réunis au banc d'œuvre, nous avons arrêté ce qui suit : tout l'argent que nous recevons des places, des quêtes, de la rente sur l'Etat et de quelque part qu'il nous vienne, doit être employé dans l'intérieur de l'église et pour acheter ce qui est nécessaire pour le culte et pour la gloire de Dieu , prévoyant qu'au mois de janvier 1860 les dépenses ordinaires étant payées, il nous restera au moins 400 F, nous décidons de les employer pour acheter une cloche, à la condition que M. le fondeur veuille bien nous accorder trois ans pour le paiement et nous garantisse cette cloche pendant trois ans. Mais si au bout de trois ans, il restait encore quelque chose à payer, je m'engage à payer les intérêts.

Fait et arrêté le 20 mars 1859. »

Suivent les signatures Hardy, curé de Villexanton ; Leton Leroux ; Bury ; Mestivier ; Augazeau ; Yvon

Elle sonne le Si bémol et porte l'inscription :

« Nommée Marie Louise Victoire par Louis Leroux maire de Villexanton et par Vic Hardy, Jos Barruée. Bénite par M. de Belot vicaire général curé de St Louis assisté de M. Hardy curé. Je loue Dieu, j'appelle les vivants, je pleure les morts. Fondue à Orléans 1859 350kg environ ».

La «grosse » cloche fut fêlée en 1898, il fallait la refondre. Ce fut décidé en 1955. Il fallait également consolider le clocher pour la reposer. Le 20 mars 1955, le conseil accepte de financer partie de la dépense nécessaire pour cette opération. En utilisant le métal de l'ancienne cloche de 551 kg et en l'augmentant de 45 kg la nouvelle cloche nommée « Denise » pèse 596 kg.

Elle sonne le Fa dièse et porte l'inscription :

« l'an 1779 j'ai été bénite par M Jean Trinité curé de cette paroisse . Sylvain Tournois parrain, Jeanne Moron marraine, François Moron, Pierre Tournois, Jacques Pothée marguilliers ⁹, J et F les Minets m'ont fait. Refondue j'ai été bénite le 15 mai 1955 par son Excellence Mgr Louis Robin évêque de Blois, M. Joseph Guellier curé de Talcy desservant Villexanton. M. Joseph Jobin parrain, Mme Solange Ombredâne marraine, M Léon Bury maire. MM. H Ombredâne, Blot-Ombredâne, Georges Menon principaux donateurs. Nommée Denise Josephe Yolande. Robert et Jean Bollée fondeurs de cloches Orléans ».

En plus de ces inscriptions « Denise » porte quatre motifs en relief : une Croix, une Vierge, un St Denis, patron de la paroisse, et trois feuilles de laurier, réunies à la base, symbolisant la Sainte Trinité (le curé de la paroisse, en 1779, s'appelait Jean Trinité, on voit le rapprochement)

La journée du 15 mai fut, comme la presse le nota, ensoleillée à souhait. L'assistance a été évaluée à près de cinq cents personnes, ce qui est remarquable pour une petite paroisse.

LES CONFRERIES

Le premier registre municipal de Villexanton 1784-1836 est déposé aux Archives du Loir-et-Cher. Ce cahier était destiné à l'origine à mentionner les noms de associés des confréries, les noms de ceux qui occupent les bancs et places dans l'église. De l'an II (1794) à l'an X (1801) il servit à relater les activités municipales. Enfin en 1836 on le reprit pour dresser la liste des fournitures faite par l'instituteur aux écoliers indigents.

Les confréries étaient des associations pieuses réunissant les fidèles sous la protection d'un saint :

La confrérie de la Sainte Vierge réunissant les femmes est notée le 20 Mai 1784:

Jolly Marie-Anne Gouhoust, Anne Moron femme Hougaseau, Marie Denis femme Jolly, Louise Fesneau, Anne Fesneau sœur, Marie Fesneau, Charlotte Fesneau, Marthe Quentin, Marguerite Martin, Marthe Raimbault, Marie Julien, Marguerite Fesneau, Louise Tournois, Syvine Boutet mère et fille, Anne Lepage, Magdeleine Leroux, Jeanne Blanchet, Magdeleine Blanchet (sœur), Magdeleine Martin, Magdelaine Blanchard, Marie Anne Chauveau, Elisabeth Couillard, Marguerite Couillard (sœur), Pierre Leroux.

La confrérie du Saint Sacrement réunissant les hommes est notée le 6 juin 1784 :

Joseph Bourdet, Pierre Quantin, Jean-Denis Quantin, Louis Boutet, Pierre Hougazeau, Jean Fesneau syndic, Jean Pettiot, François Percheron, André Fesneau, Simon Tavernier, Sylvain Tournois, Denis Boutet, Pierre Blanchet, Lazare Roubalay, Michel Jalon, Pierre Blachet fils, Isabelle Goureryt maîtresse, la femme à Denis Quantin, Anne Moron.

La confrérie du Rosaire (1668-1678)

La confrérie de Saint Hubert des Ardennes (1648)

La confrérie des Trépassés alimentait par ses dons et cotisations une Boîte des trépassés dont les fonds servaient, en particulier, à faire dire des messes pour les défunts. Elle

⁹ Membre du conseil de la fabrique

était propriétaire à Villexanton de quelques terres et d'une maison qui furent vendus pendant la Révolution comme biens nationaux.

L'ATTRIBUTION DES BANCS DE L'ÉGLISE

Les places étaient affermées annuellement, le plus souvent en adjudication pour le temps où l'adjudicataire demeurait dans la paroisse. Cette solution évitait la collecte parfois difficile du loyer. Les sommes étaient destinées à la Fabrique¹⁰. Voici un exemple, avant la Révolution, extrait du premier registre municipal de Villexanton 1784-1836.

Grands bancs du côté de la chapelle de la Sainte Vierge (au Nord de l'église) :

-Le premier à François Leroux et Pierre Hougazeau de Vime à 2 livres et 12 deniers, le second à Michel Meunier à 3 livres, le troisième à Pierre Tournois à 3 livres et 2 deniers, le quatrième à Elie le maçon à 2 livres et 12 deniers.

Petits bancs du côté de la chapelle de la Sainte Vierge :

-Le premier à M. le curé à 2 livres, le second à Gentien Leroux à Michel 1 livre et 10 deniers, le troisième à Adam de Villessablon, le quatrième à la Tournois de Mauvoy à 1 livre et 11 deniers, le cinquième à Jacques Martineau à 1 livre et 10 deniers, le sixième à Claude Hardillier, le septième à Pierre Hougazeau à 1 livre 10 deniers, le huitième à Jacques Luno à 1 livre 10 deniers, le neuvième à la Martin à 1 livre 14 deniers, le dixième à Simon Adam à 1 livre et 16 deniers, le onzième à Pierre Boutet à 1 livre et 15 deniers.

Grands bancs du côté de la chapelle de la Sainte Catherine (au Sud de l'église) :

-Le premier à Pierre Quantin à 3 livres et 2 deniers, le deuxième à François Leton à 3 livres et 3 deniers, le troisième à André Leroux à 2 livres et 4 deniers, le quatrième à Claude Fesneau à 2 livres.

Petits bancs du côté de la chapelle de la Sainte Catherine :

Le premier à Louis Lemaire à 3 livres 2 deniers, le deuxième à Pierre Boutet à 2 livres 8 deniers, le troisième à Jean Julien à 2 livres 4 deniers, le quatrième à André Fesneau à 1 livre 16 deniers, le cinquième à Michel Brisset à 1 livre 18 deniers, le sixième à la femme Pierre Quantin, le septième à Joseph Fesneau du Noyer à 1 livre 14 deniers, le huitième à Denis Quantin à 2 livres, le neuvième à Jean Fesneau syndic à 2 livres, le dixième à la Cornichon à 2 livre 11 deniers.

¹⁰ Ensemble des personnes chargées de l'administration des fonds et revenus affectés à l'entretien de l'église

LES NOTAIRES

Autrefois, alors que peu de personnes savaient lire et écrire, il y avait un notaire dans chaque village qui intervenait plus souvent qu'aujourd'hui.

Exemple : un particulier désirait faire construire une maison, il rencontrait le maçon et il convenait comme aujourd'hui de la consistance du bâtiment, de son prix, des délais de construction, etc....mais ne sachant écrire ils se rendaient chez le notaire, lui expliquaient leurs conventions et il rédigeait le contrat.

Les minutes des notaires de Villexanton sont conservées aux Archives départementales :

César Metivier (1614-1638), Perceval (1624-1698), Charles Turpin (1752-)

Dès que les Charron de Menars devinrent seigneurs de Villexanton (1642) ils possédèrent le notariat et le louèrent au notaire qui leur payait une redevance. Charles Turpin prend à ferme du seigneur de Menars les notariats de Villexanton, Maves et Averdon pour 40 livres (Archives du Loir-et-Cher, série B justice de Menars)

LES IMPOTS SOUS L'ANCIEN REGIME

LA DÎME

La partie la plus importante des revenus des églises était la dîme, portion des fruits de la terre et des troupeaux due par les possesseurs de la terre. A l'origine elle avait été créée pour subvenir aux besoins de l'église, mais souvent les seigneurs s'en étaient emparés.

Dès 1206 le seigneur de Villexanton cède la dîme prélevée sur sa seigneurie au chapitre¹¹ Saint-Sauveur dont l'église aujourd'hui détruite était près du château de Blois.

En 1593 le seigneur de Beignoux donne à bail au même chapitre Saint-Sauveur la dîme de Baignoux (Archives de Loir-et-cher, G 140).

Le 16 Août 1540 les abbayes et chapitres de Blois se plaignent contre les habitants de Mulsans, Villexanton, Villerbon, Villebarou et autres paroisses qui refusent de payer la dîme (Archives de Loir-et-cher, 16 H 4).

En 1698, quand l'évêché de Blois est créé, il se substitue au chapitre Saint-Sauveur, cependant l'église de Villexanton conserve une partie de la dîme.

Le 2 juillet 1786 elle afferme la perception des droits de dîme à Pierre Quantin vigneron à Villexanton et à Jacques Lemaire vigneron à Villeroclin pour 150 livres. Les deux preneurs percevront sur toute la paroisse la quinzième partie des blés, seigles, la vingtième partie des avoines, orges, seigle de mars et menus grains, la vingtième partie des vins (Archives de Loir-et-cher, minutier, étude 62 liasse 75).

Très impopulaire la dîme est supprimée par la Révolution de 1789.

LA GABELLE

Hors les nobles et les curés, les habitants étaient astreints à acheter au prix fort une quantité de sel imposée. Un collecteur, désigné par les habitants devait, quatre fois par an, aller chercher au grenier à sel de Mer la quantité de sel imposée à la paroisse ; cette quantité était ensuite répartie.

Le grenier à sel de Mer couvrait une large circonscription (de Lorges à La Marolle-en-Sologne), ce qui occasionnait pour certaines paroisses des déplacements longs et pénibles, par des chemins sans entretien.

¹¹ Assemblée de religieux, de chanoines réunis pour délibérer de leurs affaires

GRENIER A SEL DE MER.
Devoir de Gabelles.

Vo.  No. 1766

CE jourd'hui *21. juil.*
Me. *Sieur Lemire*
de la Paroisse de *Villiers sur* a levé en ce Grenier la quantité
d'*un my quart* de Sel qu'il a déclaré employer à l'usage du
pot & salière seulement, en conformité de l'Article VII. du titre 6. de l'Ordon-
nance de 1680. sans préjudice de celui qu'il fera tenu de lever pour ses grosses
salaisons, suivant l'Arrêt du Conseil du 25. Juillet 1719. & Lettres Patentes sur
icelui, dûment registrées.

CORTEUIL.

La gabelle est supprimée en 1790.

LA REVOLUTION

LE CLERGÉ

Au moment de la révolution, les églises furent fermées, celle de Villexanton qui était très riche fût dépouillée de tous ses biens et de toutes ses richesses.

Le curé de Villexanton s'appelle alors Pierre-Jean-François Perrin, en janvier 1791 il fait serment à la constitution.

En octobre 1793 les objets du culte d'or et d'argent (calices, ciboires, croix...) sont réquisitionnés et livrés à Mer. Puis ce sont les deux cloches.

Le 22 octobre 1793, ordre est donné d'abattre les croix des chemins. Les communes hésitent, le district insiste et les communes s'exécutent. Les communes ne pourront rétablir leurs croix qu'après le décret du 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801).

En décembre l'église est fermée, bientôt elle sera appelée Temple de la raison et servira de salle de réunion.

Le 27 janvier 1794, Garnier de Saintes, envoyé en mission par la Convention arrive à Blois pour accélérer la lutte anti-religieuse et épurer les administrations. Le 2 mars il fait arrêter plusieurs curés soit-disant coupables de vouloir continuer leur ministère. Parmi eux figure le curé Perrin : il est condamné à 3 mois de prison.

D'après Garnier de Saintes c'est :

« un apôtre fanatique, turbulent, un fin hypocrite dont les paroles miellées endorment encore la raison des bons paysans de la campagne et dont le regard farouche semble leur montrer l'enfer »

Le comité de surveillance local de Villexanton le défend :

« Nous pouvons vous assurer avec vérité qu'il a toujours été un bon citoyen, un vrai patriote qui a toujours recommandé la soumission aux lois et que nous l'avons vu toujours le premier soumis aux lois, nous vous déclarons que nous n'avons vu dans sa conduite et dans son langage qu'un bon citoyen et vrai républicain. Nous vous dirons de plus que dans le moment que nous avons fermé l'église, le dit Perrin nous a déclaré qu'il renonçait à ses fonctions. 1^{er} germinal an II (21 mars 1794) ».

Perrin revient à Villexanton le 17 brumaire an III (7 novembre 1794), il présente à la municipalité les papiers qui l'autorisent à revenir dans la commune « pour veiller aux biens qu'il possède. »

Pierre Adam curé insermenté de Saint-Lubin-des-Prés (Fréteval) mourut à Villesablons en son domicile le 29 fructidor an II (15 septembre 1794). Son décès ne fut déclaré que le 3 fructidor an V (21 Août 1797).

Après la Terreur, la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) permet le retour du culte. Le curé Perrin figure sur la liste des prêtres qui rétractèrent le serment à la constitution.

Après le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), la religion fut de nouveau persécutée.

Il fallut attendre 1801 pour que la liberté de culte soit rétablie.

L'église fermée en 1793 a d'après un document en date du 1^{er} janvier 1804 été ouverte au culte en décembre 1802. L'abbé Hème arriva chez nous le 3 avril 1803 et fournit, avec sa fortune personnelle ce qui était nécessaire pour célébrer l'office. Voici la délibération du conseil de Fabrique qui en fait foi :

« Nous soussignés maire et adjoint et marguilliers de la paroisse de Villexanton, déclarons que le sieur Hème notre desservant nous a prêté, pour faire le service divin, savoir : un calice d'argent et sa patène, 3 chasubles dont une en soie blanche avec la bordure en galon d'or, une autre de différente couleur et bordée en velours tirant sur le rouge et la 3^{ème} en soie noire bordée en rubans blancs. De plus, deux étoles pastorales, dont l'une est blanche et l'autre tire sur différentes couleurs et qu'il nous a prêté pour mettre à l'étoile noire de la sacristie un ruban en soie noire ; deux aubes dont l'une est neuve et l'autre ancienne ; un cordon pour ceindre les aubes, et un rituel ; plusieurs purificateurs et trois corporaux, deux surplis et un goblet d'argent. Le tout est mis dans la sacristie avec différents livres appartenant au dit sieur Hème ; »

En 1804 et 1805, il fut fait des réparations au chœur et à la sacristie ; le registre des comptes qui en fait foi, se termine ainsi :

« ... vous expose MM les Fabriciens qu'ils demandent à être autorisés par les habitants de cette paroisse à payer au sieur Laroche, charpentier, une somme de 158 livres qui lui est dû pour réparation qu'il a fait pendant deux ans au chœur de la sacristie. Cette somme n'étant qu'une avance que la Fabrique fera en attendant une loi spéciale sollicitée par le conseil communal de la commune au Gouvernement, qui a été autorisé par Mr le Préfet ; de façon que les dits MM Fabriciens ne puissent en être recherchés, ni inquiétés pour l'emploi de la susdite comme ... »

Comme on le voit, le conseil municipal demandait au Gouvernement que l'Etat payât les travaux, et la Fabrique avançait l'argent. Cette somme a été remboursée à la Fabrique en 1814, par le percepteur.

VENTE DES BIENS NATIONAUX (1791)

D'abord ce sont les biens du clergé et des communautés religieuses qui sont déclarés propriétés de l'Etat et vendus. Je n'insisterai pas sur les biens de la cure, de la fabrique et de la Boite des trépassés de Villexanton qui totalisent l'équivalent de 42 ha. Ils sont dispersés en plusieurs lots :

-Une métairie au Noyer (48 arpents 6 boisselées soit 24,79 ha) qui appartient au « Petit Citeaux » est adjugée à André Chapon tailleur à Mer pour 61000 livres, le 13 avril 1791.

-La métairie de la Vove (225 arpents 72 boisselées, soit 118,09 ha, dont 6 mines sur Talcy et 1 arpent 10 boisselées sur La Chapelle-Saint-Martin) est vendue le 12 avril 1791 à Louis Goron d'Ogonnières receveur des tailles à Blois pour 67000 livres.

-La petite Vove, propriété de la manse Saint Sauveur (108 arpents 51,21 ha dont 16,39 sur La Chapelle-Saint-Martin est vendue à la même date à Pierre Gobert de Mer pour 26900 livres.

En définitive, comme ailleurs, les acquéreurs furent de gros bourgeois, les cultivateurs ne purent acquérir que fort peu . Pour Villexanton 29 cultivateurs, dont 23 habitaient la commune, achetèrent 19 ha.

Furent ensuite vendus les biens des émigrés. Le domaine de Menars appartenait alors à Mme de la Galissonnière et à son frère Auguste Poisson de Malvoisin. Celui-ci fut considéré comme émigré et de ce fait ses biens furent mis sous séquestre. Il devait être tué dans les troupes vendéennes. Mme de la Galissonnière fit valoir ses droits et, finalement, en 1796, réussit à racheter les biens de Villexanton (le Noyer 92 ha et Beignoux 130 ha). Le 18 août 1811 sa fille vendit le domaine de Menars et ses dépendances , devant Me Barat et son collègue notaires à Paris, au Maréchal Claude Victor Perrin, plus connu sous le nom de Maréchal Victor, Duc de Bellune ; sous l'Empire il s'était surtout distingué en Espagne. Par la suite il se rallia aux Bourbons et fut ministre de la guerre en 1821. Par cette acquisition il devint le plus gros propriétaire de Villexanton, totalisant 222 ha. En 1827 , après avoir revendu le château de Menars et son parc, il lotit ses terres de Mer et Villexanton par le ministère de Maître Massion notaire à Mer.

En cette circonstance, maître Bréront homme de confiance du Duc d'Avaray, écrit à son maître le 9 décembre 1827 :

« Monsieur le Duc de Bellune veut vendre un domaine considérable près de Mer appelé Beignoux qui est le bouquet de sa terre » (Arch du Loir-et-Cher , Charrier d'Avaray 12 J 170)

L'acquéreur de Beignoux fut M. Saint Martin qui vendit en 1859 à Denis Dabout. Celui-ci vendit à François Métivier qui partagea ses terres entre ses deux fils François et Edouard en 1886.

LES GUERRES

Nombre de jeunes hommes sont aux armées.

Le 1 mai 1794 une distribution de secours à leurs parents nous permet de les compter : il y a alors 15 hommes requis et 2 volontaires.

Ils s'appellent : Cognet, Boutet, Hallouin, Duhoux, Lépinay, Martin, Jalon, Cornichon, Joly, Martin, Lemaire, Martineau, Raimbault. Dix parents sur seize touchent les secours.

En plus des hommes :

Réquisition de blé à livrer à Mer

Réquisition de cochons

Réquisition de chiffons et vieux linges, une livre par individu au dessus de 14 ans

Les enfants et les femmes devront arracher herbes et arbustes et les brûler .Les cendres seront livrées à Mer pour en faire du salpêtre qui servira à la confection de poudre à canon

Réquisition de chaussures

Durant cette période le 19 nivôse an II (9 janvier 1794) sont nommés quatre commissaires pour veiller les gens suspects à la Convention nationale et médisants :

1 au bourg, 1 à Villepassier, 1 à Villesablon et 1 au Noyer

LES IMPOTS

A la campagne le recouvrement des impôts était adjugé à des particuliers. On choisissait celui qui exigeait la commission la plus basse :

- 5 ventôse an II (23 février 1794) , le rôle foncier est mis en adjudication et attribué à Jallon, maire
- 20 fructidor an VII (7 septembre 1799), adjudication des droits de perception à 2,5% à André Quantin (quand il encaissait 100 F il en gardait 2,50 F).
- 14 frimaire an VIII (5 décembre 1799) , envoyé au contrôleur des contributions l'état des citoyens assujettis à la patente pour l'an IX (1801), avoir : Pierre Boutet charron 10 livres, André Martin cordonnier 10 livres, Simon Tavernier tisserand 8 livres, Toussaint Sevestre charron 5 livres (il est fait mention que ce dernier ne travaille qu'un tiers de l'année.

L'ouvrier, à cette époque , gagnait une livre par jour, non nourri et la moitié s'il était nourri.

LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

L'Assemblée législative par décret du 26 janvier 1790 avait fixé à six le nombre des districts du département de Blois qui par lettre patente du roi du 4 mars 1790 fut nommé Loir-et-Cher.

Le district de Mer comprenait les cantons de Mer, Avaray, Oucques, Marchenoir et Ouzouer-le-Marché.

Le canton de Mer était constitué des communes de Mer, Suèvres, La Chapelle-Saint-Martin, Mulsans, Villexanton, Muides et Crouy (Maves était du canton d'Oucques).

Une instruction du Roi du 21 mars 1790 ordonne la délimitation des communes.

Chaque commune cherchant à arrondir son territoire, en décembre 1790 Villexanton risque de disparaître : une partie de son territoire, celui de la Madeleine et partie de la Chapelle, seraient réunies à Maves, le reste de Villexanton et Mulsans serait réuni à La Chapelle.

- 2 janvier 1791 La Chapelle revendique Villepassier.
- 5 janvier 1791 Villexanton revendique le Villiers.

« Messieurs, pour répondre à votre lettre du 28 décembre 1790, notre église a quatre vingt seize pieds de longueur et dix huit pieds de largeur non compris les Elle est distante de la Chapelle d'une lieue ou environ et distante de Talcy d'une grande lieue. Son étendue est d'une lieue et demi carrément. Sa population est de trois cent dix neuf, les hameaux qui la compose Villepoissier en est éloigné d'une petite demi lieue Villesablon en est éloigné d'une demi lieue la Vove en est éloignée de trois quart de lieu la métairie de Baignoux est éloigné d'une demi lieu ; si chose se pouvait faire de réunir le Villiers Saint Martin à la notre attendu qu'il en est éloigné que d'une demi lieux et il est éloigné d'une lieue de La Chapelle Saint Martin et y sont feste et dimanche à notre paroisse et si chose ce fait le dit Villexanton ce trouveroit dans le milieu des ces hameaux. Ces de la part des officiers municipaux et citoyens active de Villexanton. Nous sommes avec attachement Messieurs votre humbles et obéissant serviteur les officiers municipaux Pierre Quantin, Louis Boutet officier municipal, Joseph Moron électeur, André Fesneau officier municipal, Jean Fesneau, François Moron, Simon Tavernié, Denis Quantin, Jean Duhoux, Denis Menon, Pierre Brisset, François Leroux, Sylvain Bury, Pierre Hougazeau, Pierrenchet, Michel Jallon, Jean Petiau maire. »

En revanche l'entente entre les communes de Villexanton et de Talcy se fait rapidement : la délimitation entre les deux communes a lieu sur le terrain le 4 janvier 1791 (Archives du Loir-et-Cher L1213).

La commune réunit 1153 ha.

Le 27 avril 1791 la commune d'Aunay est réunie à celle de Mer, cependant le sort de Villaugon (alors commune d'Aunay) est réservé. Les habitants de ce village demandent d'abord à être rattachés à la commune de Villexanton, mais le district de Mer refuse. Le 11 juin 1791, le village est rattaché à la commune de Sérís ; il faut souligner qu'à cette époque Villaugon n'est relié à Mer que par des chemins de terre en très mauvais état, alors que le chemin de Blois à Paris est mieux entretenu.

Les cantons actuels datent du 28 juillet 1801.

Le 20 avril 1805, à l'occasion de la délimitation entre les communes de Mer et de Sérís, le préfet décide de réunir Villaugon à Mer.

Questionné par le préfet sur l'état des chemins vicinaux de la commune, le conseil répond en 1802 :

« le chemin de Mer est en très mauvais état, ceux de Suèvres, la Chapelle et Sérís mauvais, ceux de Talcy et la Madeleine bons ».

Il faudra que le maire réquisitionne tous citoyens, journaliers et possesseurs de chevaux, il faudra 130 journées et 36 voitures.

En 1886 Villexanton qui compte 109 foyers est composé des hameaux suivants :

Villepensier 11 feux, Baignoux 2 feux, Villesablon 15 feux, Le Noyer 16 feux,
La Vove 3 feux, Le bourg 61 feux, St Denis 1 feu

En 1954 il en compte à peine 80...

L'ÉCOLE ET LA MAIRIE

Déjà avant la Révolution, on se préoccupait de l'instruction des enfants, le 13 juin 1764 on relève le nom de « Denis Barbier maître des petites écoles à Villexanton ». A cette époque, et cela dura longtemps après, les maîtres d'école ne font pas de l'enseignement leur unique occupation, car il ne perçoivent qu'une maigre rétribution : ils sont en même temps agriculteurs ou artisans. Ils enseignent dans leur propre maison et sans matériel. Ils sont recrutés par la communauté villageoise avec l'accord du curé ; ils doivent posséder une belle voix car ils doivent chanter la messe.

A l'époque de la Révolution le maître d'école est M. Quantin.

L'enseignement est médiocre et les enfants ne fréquentent l'école qu'à l'époque ou ils ne sont pas indispensables aux travaux des champs. Cependant, en 1797 on note que 50 habitants savent lire et que 3 ont des connaissances supérieures, c'est bien pour l'époque pour une population de 310 habitants alors que l'instruction des filles est négligée.

Aussi longtemps qu'il n'y a pas de curé à Villexanton (1794-1801) l'école est installée dans le presbytère. Plus tard le préfet autorise la commune à faire construire un logement au maître (où sans doute il enseignera). Comme la commune est trop pauvre, elle lui allouera une indemnité annuelle de 60 F pour louer une maison.

Jusqu'en 1833, dans l'arrondissement de Blois, un jury fait subir au maître un examen : il n'est pas exigeant car les candidats sont rares, et ils sont mal payés : ils perçoivent de leurs élèves une indemnité mensuelle et de la commune une somme pour instruire les indigents dont les parents ne peuvent s'acquitter.

Le 10 mai 1832, le maire de Villexanton écrit au préfet :

« Notre commune ne possède pas de maison d'école, ni de mobilier pour la classe, il est impossible à notre commune d'acheter ou de faire construire une maison d'école, le loyer d'une maison prise autant que possible au centre de la commune peut être de 60 F, notre commune possède un instituteur, il reçoit 50 F pour enseigner gratuitement aux enfants indigents de la commune et 60 F pour son indemnité de logement ».

En 1833 est promulguée la loi Guizot qui, en particulier, officialise l'instruction primaire :

« ... le degré d'instruction doit être commun aux campagnes et aux villes Tout citoyen âgé de 18 ans peut ouvrir, diriger une école à condition d'obtenir, outre un certificat de bonnes vie et mœurs, un brevet de capacité délivré par l'Etat après examen ».

La surveillance du maître d'école (on ne parlera de maîtresse d'école qu'à partir de 1836) est exercée par un comité local formé du maire ou de l'adjoint, du curé et de quelques notables.

En octobre 1835, le conseil municipal de Villexanton vote 65 F pour acquérir un mobilier pour l'école qui en est dépourvue :

« - une grande table en bois blanc ayant 4 mètres de longueur sur 70 centimètres de large, dont les pieds sont en bois de chêne ainsi que les côtés, ayant une espèce de layette en dessus qui sert à mettre les livres et les papiers des enfants ; dans la table est pratiquée 4 encrriers de plomb.

- une autre table ayant 2 mètres de long et 70 centimètres de largeur faite de même bois et de la même manière que la précédente dans laquelle est pratiquée 2 encrivers de plomb
- une autre petite table environ 1,75 mètre de longueur sur 75 centimètres de largeur également en bois blanc et dont les pieds sont en petits rondins de charronnage.
- sept bancelles en bois blanc pour s'asseoir à table de la même longueur, ayant chacune 2 mètres de longueur sur 34 centimètres de hauteur.
- deux bancelles aussi de bois blanc ayant chacune 3,20 mètres de longueur, dans lesquelles est pratiquée en dessous avec de la voliche (sic) une espèce de layette pour mettre les livres des enfants.
- deux autres bancelles aussi en bois blanc faites de la même manière que les précédentes ayant chacune 2 mètres de longueur.
- cinq autres petites bancelles ayant environ chacune 0,90 mètre de longueur
- un tableau en bois blanc peint en noir, un christ peint sur papier et encadré dans un petit cadre de bois blanc, avec un buste du roy, également peint sur papier et encadré dans un petit cadre de bois blanc.
- et une armoire également en bois blanc ayant 2,20 mètres de hauteur sur 1,50 mètre de largeur. Dans la dite armoire est renfermé tous les papiers de la mairie.

Fait et dressé à Villexanton ce 7 décembre 1836 »

En novembre de la même année elle financera l'achat de livres pour les enfants indigents, on notera en particulier des bibles, des psautiers des « Vie de Jésus » ; les autres parents faisaient eux-mêmes semblables acquisitions. Voici un exemple de fournitures faites par l'instituteur aux indigents admis gratuitement à l'école du mois de novembre 1836 au mois y compris de mai 1837 :

- Michel Aguenier , de Villesablon : bible, grammaire, papier, vie de Jésus et encre : 2,65 F
- les trois Renard : bible, grammaire, papier, alphabet ... : 2,60 F
- les trois Couilmeau : alphabet français et autres petits alphabets latins... : 1,50 F
- 2 enfants François Garnier , de Villesablon, alphabet français, catéchisme, alphabet, psautier, histoire sainte, 2 vie de Jésus ... 3,30 F
- Désirée Le Normand : alphabet français, vie de Jésus 1,20 F
- 3 enfants de J Garnier : catéchisme, psautier, histoire sainte, alphabet... 2 F
- Jean Cornichon : bible, grammaire, papier, plumes, encre ... 2,90 F

En 1841 on dénombrait 13 enfants indigents, 8 en 1842, 11 en 1843, 8 en 1844, 8 en 1845, 8 en 1846, 8 en 1847, 6 en 1851.

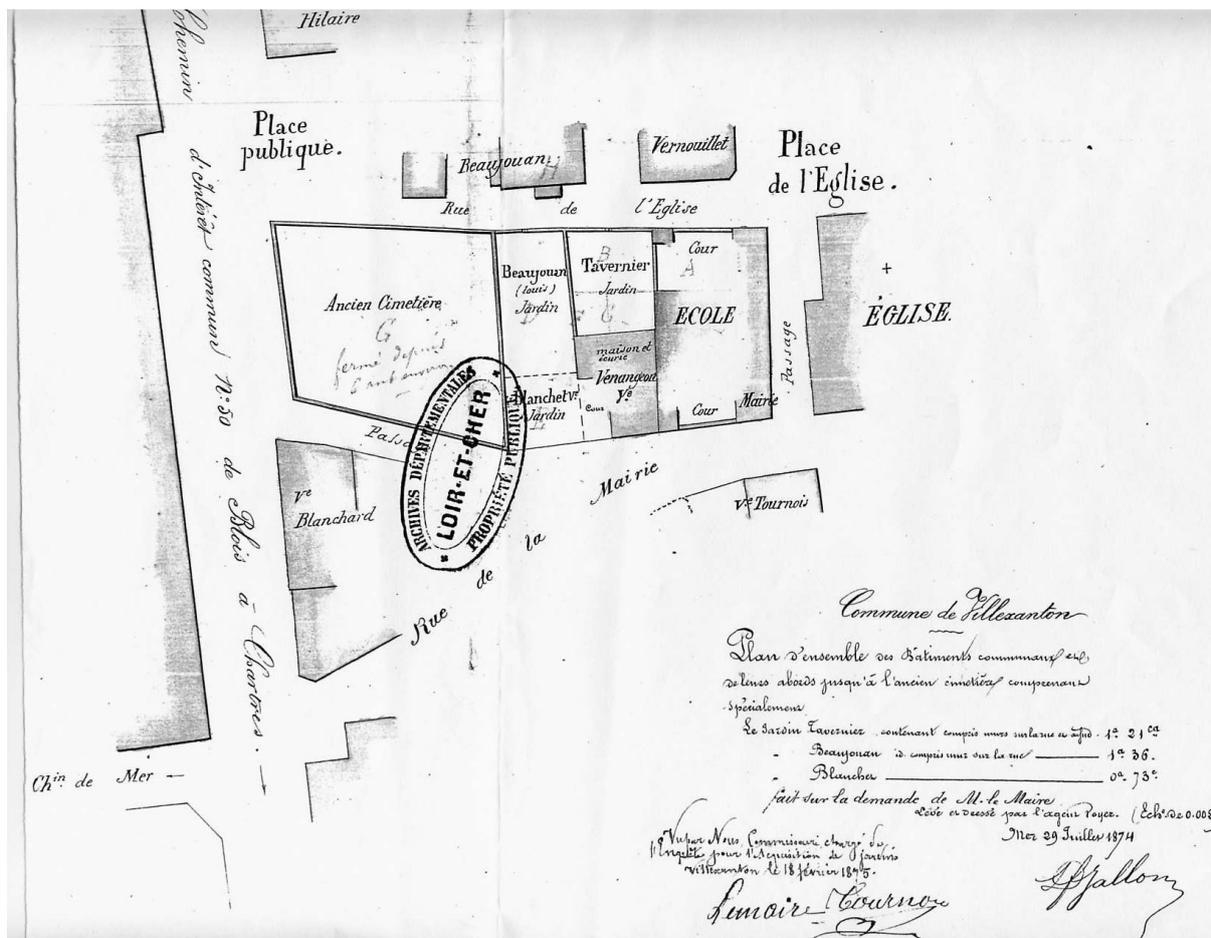
En juillet 1841 le conseil décide de construire une école et une mairie (j'ignore ou se trouvaient précédemment celles-ci). Le devis s'élève à 6705 F, or la commune ne dispose que de 4500 F ; c'est pourquoi elle sollicite une aide du Département. La construction débute le 1^{er} septembre 1845 (le maçon se nomme M Paniac). Terminée, le curé la bénit le 4 octobre 1846 ; cette école mixte dotée de deux cours de récréation séparées, était située au sud de l'église.

Avant 1858 chaque élève apportait son morceau de bois à l'école pendant les mois d'hiver. A partir de la rentrée scolaire de 1858, chaque élève paiera une rétribution mensuelle de 0,30 F à l'instituteur qui fournira le combustible nécessaire.

En 1850 la loi Falloux fait dépendre l'instituteur du maire et du curé qui ont un droit d'entrée à l'école, et même d'inspection. Il apparaît qu'à Villexanton comme partout ailleurs le préfet se préoccupe de la bonne installation de l'école.

L'inspecteur juge la superficie de la classe :

« à peu près suffisante, mais elle n'a que trois mètres sous plafond, les cours de récréation sont insuffisantes : cent mètres carrés chacune ; il n'y a ni dépôt pour les paniers des enfants qui viennent de loin, ni préau, ni jardin de l'instituteur ; le logement de celui-ci est humide et malsain ».



En 1862 Lemoine Adrien est nommé instituteur et perçoit un traitement de 200 F.

Le conseil décide de construire une nouvelle école avec une mairie ; lors de l'enquête, il n'y a qu'un opposant, M Cornet, qui juge que l'ancienne école est en bon état et suffit. Il faut choisir un emplacement, le conseil se détermine sur un terrain situé sur la gauche du chemin de Villesablou, à mi-distance entre le carrefour et le cimetière.

L'inspecteur n'est pas d'accord :

« le terrain touche une pièce d'eau étendue et profonde, il est à 65 mètres du cimetière ».

C'est alors qu'il propose le terrain sur lequel sont situées l'école (que certains d'entre nous ont fréquentée) et la mairie. Le conseil suit cet avis, mais le propriétaire du terrain, M Vrain, de Saint-Léonard-en-Beauce, refuse de vendre, il faut aller jusqu'à l'expropriation, ce qui fait traîner les choses en longueur. Les devis sont établis en 1887 :

« maçonnerie 14693,70 F, charpente 4064,30 F, couverture 327,70 F, menuiserie 2556,60 F, mobilier scolaire 960,68 F ».

Le total général du devis atteint 32000 F y compris les frais de l'architecte. On prévoit 2000 F pour le mobilier de la mairie. L'adjudication des travaux a lieu le 12 février 1888 : le gros œuvre est attribué à Lucas Perrinet maçon à Montrichard . La réception des travaux a lieu

le 31 janvier 1889. Le 19 février 1890, le conseil décide la démolition des bâtiments de l'ancienne école pour aménager une place publique.



Ainsi la commune n'a jamais ménagé ses efforts pour l'instruction des enfants.

En 1945 l'inspecteur d'académie écrit au maire :

« la pompe de l'école ne fonctionne plus depuis plusieurs années et il est inadmissible qu'une école soit privée d'eau ».

Démarche inutile, mon épouse, institutrice jusqu'en 1951, et ses élèves devront se rendre à l'extérieur pour alimenter le bac ou ils se lavent les mains... (une petite négligence du conseil...)

En 1952 le conseil vote l'achat d'un poêle

En 1954 le conseil prévoit l'installation d'une pompe immergée pour la somme de 279800 F.

En 1956 il est décidé de poser une cloison pour séparer l'ancienne classe en deux, la dépense s'élève à 156347 F, il est également procédé à la réfection de la salle à manger de l'instituteur

En 1958 installation d'un poêle à feu continu et de 8 tables

En 1960 réfection du carrelage pour 4100 F, achat et pose d'un lavabo dans le cabinet de toilette de l'instituteur

En 1962 achat d'un poste de télévision pour l'école

En 1964 installation d'une salle d'eau au logement de l'instituteur et enlèvement de la pompe immergée suite à l'adduction d'eau

En 1966 réfection des peintures pour la somme de 3623,48 F

En 1970 suite à la réalisation d'un syndicat scolaire l'école est supprimée.

LE MOULIN A VENT

Malgré d'insistantes recherches, je suis fort mal renseigné sur le moulin.

En 1754, le « droit de chasse » des meuniers n'est pas affermé : le meunier devait acquitter chaque année au seigneur une redevance pour recueillir le grain sur le territoire de son fief. Cela signifie qu'il n'existait donc pas de moulin cette année là. (Arch. du Loir-et-Cher, 1 E 128). Il n'y en avait pas non plus en 1790. (Arch. du Loir-et-Cher, L 1198).

Il en fut certainement édifié un par la suite, puisque le curé de Villexanton, M Hardy, écrit à l'évêque le 25 juin 1849 :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, un dommage considérable a été fait au moulin à vent de ma paroisse, tout près de Villexanton, par la chute de la foudre. La décharge électrique a été terrible. Le fermier, touché, s'est trouvé debout à la porte de son moulin, il ne sait comment il a eu le courage, avant de prendre la fuite, d'éteindre le feu qui prenait aux bluteries. Hier, il était fort incommodé et d'une surdité complète. »

Où était ce moulin ? : sans doute au lieu-dit du cadastre de 1812 « le Moulin » (l'école-mairie a été , elle aussi, édifiée au lieu dit « le Moulin »).

Habituellement les moulins sont imposés et de ce fait nous connaissons leur emplacement et pouvons suivre leur propriété, mais à Villexanton le moulin n'est pas imposé...

En 1854, M. Brisset édifie un moulin au lieu-dit « la Pièce du buisson », joignant le chemin Martinat (ancien cadastre E 463), il en demande l'alignement le 6 octobre. Ce moulin provient d'une autre commune (on ne sait laquelle). Il appartient toujours à la famille Brisset et brûla vers 1909/1910.

LES CROIX

Il existe actuellement six croix sur la commune :

La croix du bourg



La croix de Baignoux



La croix de Villesablon



Les deux croix de Villepensier

La croix de Mauvoy

La croix : cette croix de fonte qui a succédé à une croix de bois a été érigée en 1928 par Henri Ombredâne en souvenir de son fils décédé à l'âge de sept ans, elle est située sur la commune de La Chapelle Saint Martin.

LES CIMETIERES

Le premier cimetière était au nord de l'église, dans la courbe du chemin. Il avait une superficie d'environ 500 mètres carrés.

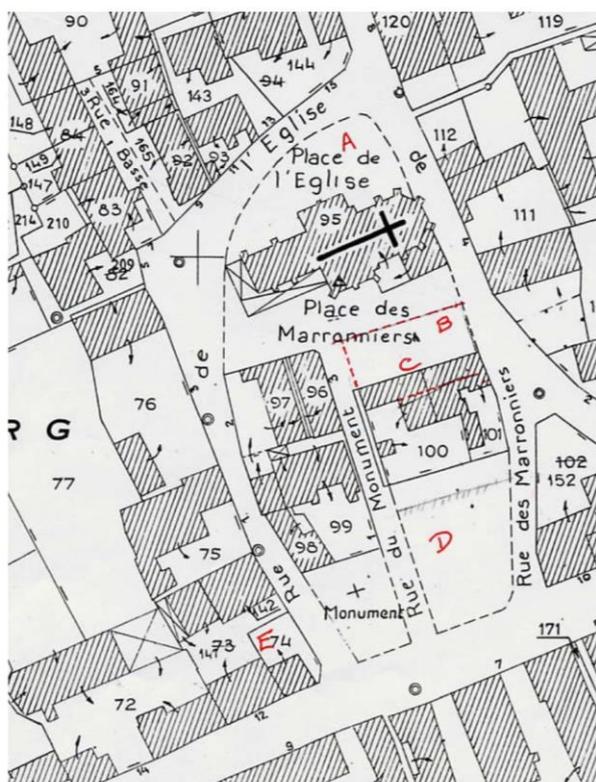
Un deuxième cimetière de même superficie fut créé au sud de l'église en bordure de la rue.

Le 20 floréal an XII (10 mai 1804), le maire demande au préfet l'autorisation d'affermier le premier cimetière qui n'était plus utilisé depuis de nombreuses années.



Le nouveau cimetière était situé à moins de 50 mètres du puits communal établi près du « carroi » et l'on mesure les dangers pour la salubrité. La municipalité restait sourde aux ordres donnés par l'administration d'éloigner les cimetières des agglomérations. Enfin, en février 1867, elle décida de créer un nouveau cimetière hors du bourg, dans un terrain donné par l'Abbé Leroux curé d'Averdon : c'est le cimetière actuel. En novembre 1869 on l'entoura de murs et sa réception eut lieu fin 1870.

M. Henri Ombredâne qui était la mémoire du village, nous confia, voici 60 ans, que les habitants se refusaient à transporter les restes de leurs ancêtres dans le nouveau cimetière. Cette besogne fut confiée à des habitants de Montlivaut, ils utilisèrent leurs « butets » pour cela : ils avaient l'habitude de pratiquer ainsi pour les travaux agricoles.



A : 1^{er} cimetière

B et C : 1^{er} école et mairie

D : 2^{ème} cimetière

E et F : Café

APRES LA REVOLUTION

LES MAIRES ET ADJOINTS (1788-2001)

Date	Maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjoint
1788	Jean Fesneau syndic		
1791	Jean Petiau		
23 02 1794	Michel Jallon ¹²		
05 05 1794	Sylvain Bury		
17 09 1799	Gentien Leroux		
1809	Denis Quantin ¹³		
21 07 1821	Andre Quantin		
1822	François Leroux Denis		
1824	Louis Vrain		
16 05 1825	Etienne Blanchet ¹⁴		
11 03 1826	Etienne Blanchet	Jean Baptiste Yvon	
11 05 1828	Jean Baptiste Yvon ¹⁵	Jean Louis Leroux	
1834	Jean Baptiste Yvon	Sylvain Bury	
1838	Jean Baptiste Yvon	Sylvain Bury	
1840	Sylvain Bury		
1846	Sylvain Bury	Pierre Leton	
1848	Paul Leroux	Denis Chouard	
1852	Louis Leroux	Louis Ougazeau	
1855	Louis Leroux	Louis Ougazeau	
1860	Louis Leroux	Louis Ougazeau	
1865	Augustin Leroux		
06 10 1870	Augustin Leroux	Barthélémy Roux	
06 10 1874	Augustin Leroux	Barthélémy Roux	
08 10 1876	François Leton ¹⁶	Jean Cornet	
1877	Amédée Bury	Louis Adam	
1881	Amédée Bury	Louis Adam	
1884	Amédée Bury	Louis Adam	
1888	Emile Leroux	Arthur Sily	
1892	Emile Leroux	Arthur Sily	
1896	Emile Leroux	Arthur Sily	
1900	Emile Leroux	Arthur Sily	
1904	Emile Leroux	Adrien Blanchet	
1908	Gaston Mestivier	Paul Rousseau ¹⁷	

¹² Il est épuré par Garnier de Saintes

¹³ En 1820 pétitions contre Denis Quantin

¹⁴ Après décès de L Vrain

¹⁵ Après décès Blanchet en février

¹⁶ Egalité de voix avec Augustin Leroux, élu au bénéfice de l'âge ; révoqué 21-11-1877 au profit de Leroux, Jean Cornet adjoint

¹⁷ Démissionnaire il est remplacé par Ludovic Bury le 07 10 1911

1912	Gaston Mestivier	Abel Gentils	
1919	Gaston Mestivier	Henri Bury-Savoire	
1922	Henri Bury	Abel Gentils	
1925	Joseph Jobin	Jules Leroux	
1929	Joseph Jobin	Jules Leroux	
1935	Joseph Jobin	Jules Leroux	
1945	Joseph Jobin	Jules Leroux	
Août 1950	Joseph Jobin ¹⁸	Léon Bury	
1953	Léon Bury	Marcel Poulin	
1965	Léon Bury ¹⁹	Bernard Leroux	
1969	Bernard Leroux	Denis Blot	
1971	Bernard Leroux	Denis Blot	
1977	Bernard Leroux	Denis Blot	Gilbert Terrier
1983	Bernard Leroux	Etienne Leroux	Mme André Menon ²⁰
1989	Etienne Leroux	Francis Menon	Micheline Roger ²¹
1995	Etienne Leroux	Annie Leroux	Guy Terrier
2001	Etienne Leroux	Guy Terrier	Annie Leroux

LA POPULATION (1801-1999)

1801 : 310	1846 : 380	1876 : 402	1906 : 343	1946 : 242
1820 : 352	1851 : 385	1881 : 411	1911 : 318	1954 : 238
1826 : 411 ²²	1856 : 406	1886 : 401	1921 : 280	1962 : 242
1831 : 417	1861 : 410	1891 : 390	1926 : 257	1982 : 181
1836 : 418	1866 : 439	1896 : 383	1931 : 265	1990 : 162
1841 : 373	1873 : 421	1901 : 344	1936 : 271	1999 : 198

L'ENQUETE AGRICOLE (1799-1802)

Instruction : pour 310 habitants, 50 savent lire, 3 savent plus

Vigne	Prairies	Blé	Méteil ²³	Orge	Avoine
76 arpents	8 arpents	500 arpents	118 arpents	18 arpents	500 arpents
39,88 ha	4,09 ha	255 ha	60 ha	9 ha	255 ha

¹⁸ le 29 octobre 1950 J Jobin reçoit la Légion d'honneur , il décède en novembre 1959

¹⁹ décède le 10 juillet 1969

²⁰ remplacés par Denis Blot et Etienne Leroux

²¹ remplacée par Guy Terrier le 28 mai 1991

²² le 1^{er} octobre 1826 on dénombrait : « 114 garçons, 128 filles, 67 hommes, 74 femmes, 6 veufs, 17 veuves et 5 militaires »

²³ mélange de seigle et de blé

Chevaux	Charrues	Bovins	Ovins	Porcs
48	20	57	1000	26

Artisans et commerçants :

1 charron, 1 cordonnier, 1 tisserand, 2 cabaretiers vendent annuellement 20 poinçons de vin (4470litres)

L'ENQUETE AGRICOLE (1830)

Terres labourables : 986 hectares

Vignes : 115 hectares

Landes : 19 hectares

L'EPIDEMIE DE CHOLERA (1849)

Les épidémies furent nombreuses et meurtrières dans le département pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle²⁴. Cependant aucune n'atteignit la gravité de l'épidémie de choléra de 1832²⁵ et celle de 1849 qui causa de nombreux décès à Villexanton, Blois, et Oucques. Les lignes qui vont suivre concernent Villexanton, commune la première atteinte ; elle sévit, seulement dans le bourg qui comptait alors 120 habitants.

« Le 8 juin 1849, un habitant de Villexanton arrive de Paris où il a passé trois jours dans une maison de la rue Mouffetard, quartier de la capitale le plus frappé par la maladie. Il l'a contractée et en meurt. Trois jours après sa femme est atteinte à son tour et succombe en quelques heures. Puis cinq des plus proches voisins sont pris presque en même temps et le fléau se propage ainsi de proche en proche. Dans tous les villages voisins la terreur est à son comble ; personne n'ose s'approcher du lieu maudit²⁶. »

Beaucoup de malades sont abandonnés par leurs voisins ; un médecin et une sœur venus de Mer soignent les malheureux. Deux médecins envoyés par le comité de salubrité départemental visitent les malades ; s'il le faut des médecins désignés viendront tour à tour pendant 24 heures. Des médicaments sont déposés à la mairie²⁷

Le 25 juin, le curé de Talcy, M. Brisset, écrit à l'évêque de Blois :

« Malgré tous ces maux, un acte affreux de vengeance vient d'avoir lieu. Le malheureux qu'on prétend avoir apporté la maladie de Paris (du moins sa famille) a trouvé hier matin une treille magnifique qui couvrait le devant de sa maison coupée par le pied. Voyant l'inefficacité des remèdes, l'esprit public s'exalte et ferait commencer à suspecter et remèdes et médecins et religieuses et curés, peut être vu, dit-on, qu'aucun d'entre eux ne meurt²⁸. Ciel où allons nous ? Les communes voisines ne veulent pas recevoir ces malheureux et parlent de s'opposer à ce que leurs curés aillent à Villexanton... »

²⁴ Diphtérie à Boisseau en 1813. Typhoïde à Marchenoir en 1816. Fièvre maligne à Binas en 1816. Dysenterie à St-Dyé en 1822. Scarlatine à Ecoman en 1826. Angine maligne à Mont en 1828. Dysenterie à St-Dyé en 1830.

²⁵ Toucha en particulier Membrolles (26 décès) et Ouzouer-le-Marché (64 décès)

²⁶ D'après rapport Dr Dufay (Blois) et Dr Ferrand (Mer), Arch. Dep. 5 M 87

²⁷ D'après le journal Le Courrier de Loir-et-Cher du 21 juin

²⁸ La même attitude est signalée en Août à Villetard atteint par l'épidémie : le curé signale à l'évêque que le médecin M. Turpin propriétaire du château et le curé « s'entendent pour empoisonner tout le monde ». Les bonnes sœurs sont insultées. A Maves comme à Suèvres, sous la pression publique, le curé doit conduire directement les morts au cimetière sans passer par l'église.

PHARMACIE



de J. BLONI 137

Eaux Minérales

naturelles et artificielles

à MER

Spécimen fourni = la commune de Villers-sur-Mer pendant l'épidémie de Choléra & Délivré sur la demande de M. le Docteur Ferrand autorisé par M. le Préfet de la Seine & de la Seine-Inférieure
 Mev, le 10 9 1849

1849	juin	11	1/2 drag. Mucil. Linné 250 grains	à Montaudou, 1/2 gram.	"	"
			1/2 drag. Rosé 8 grains	Laudanum 1/2 goutte	1	80
		12	40 grains. Laudanum, 1/2 drag. Rosé, 1/2 drag. Feuilles	à Montaudou, 30 grains. Eau de Lavande de	"	"
			Sulfate de Quinine de 2 drag. chaque		22	2/2
		14	200 grains. Rosé & Linné 2 drag. Citron		4	40
		15	10 grains. Phloresforme 1/2 drag. 4 grains. Calomel 200 sept. Mucil.	1/2 drag. Eau de Lavande 1/2 drag. Communiq. 1/2 drag.	"	"
			2 drag. Montaudou		16	60
		19	12 drag. Rosé 1/2 drag. 1/2 drag. 60 1/2 drag. Sulfate de	Chaux 12 drag. Calomel 4 grains	3	45
		20	12 grains. Citron 12 drag.		"	30
		24	40 drag. 2 1/2 drag. 1/2 drag. 2 grains. Linné 100 drag. Mucil.		4	40
		25	12 drag. Rosé 1/2 drag. 4 grains. Calomel 20 drag.		3	30
		26	1/2 drag. 1/2 drag. 1/2 drag. 200 drag. Citron 1/2 drag.		"	"
		28	200 drag. Citron 1/2 drag. 1/2 drag.		2	20
juillet		2	3 1/2 drag. Eau de Lavande 2 1/2 drag. Eau de Lavande à Montaudou		"	"
			100 drag. Citron 1/2 drag.		12	85
		3	1 1/2 drag. Eau de Lavande 200 drag. 1/2 drag. 1/2 drag. Calomel		4	2/2
					79 50	
Certifié véritable le Président municipal						
M. le Docteur à la Pharmacie de Villers-sur-Mer						
Blonny						

Le 26 juin l'évêque vient à Villexanton. Cette visite semble consoler quelque peu les malheureux.

Le 28 juin, Le Courrier du Loir-et-Cher relate:

« Plusieurs nouveaux cas à Villexanton, plusieurs décès. Le désespoir naît, ils ont, dit-on, chassé à coup de fourche le curé, les sœurs infirmières et les médecins. Jamais situation pareille ne s'est vue, il va falloir faire de la médecine dans cette commune sous la protection de la force armée. Trente individus sur cent-vingt habitants ont été frappés sans distinction d'âge et de sexe. Aujourd'hui il n'y a d'autre remède à cette déplorable situation que faire évacuer la commune par les habitants valides et de les faire disperser dans des centres plus populeux, de faire transporter les malades dans les hôpitaux voisins et de mettre les propriétés abandonnées sous la garde d'une brigade de gendarmerie. Aucun raisonnement, aucune exhortation ne relèvent désormais le moral des malheureux que l'appareil de la mort et l'abus des exhortations religieuses ont profondément frappés... »

Le 3 juillet, M. Hardy curé de Villexanton, écrivant à l'évêque se plaint amèrement : peu de personnes assistent aux offices, ses confrères défendent à leurs paroissiens de venir. Aucun confrère ne vient le visiter.

Le 11 juillet, Le Courrier de Loir-et-Cher relate :

« Samedi dernier, plusieurs cas foudroyants se sont déclarés à Villexanton. Deux personnes atteintes le samedi soir sont mortes le lendemain matin. Dimanche, quatre inhumations ont eu lieu. Le même jour, une jeune fille a été atteinte, elle est dans un état inquiétant. L'on a cru trouver un principe du choléra dans la pression d'un air privé d'électricité, ce système est démenti par les faits. C'est précisément au moment d'un orage, alors que l'air est chargé d'électricité que la recrudescence s'est manifestée à Villexanton²⁹. Les rapports des médecins font craindre de nouveaux cas parce qu'il règne dans cette commune un grand nombre de diarrhées qui sont négligées, que la nourriture des habitants y est détestable et qu'ils ne boivent qu'une sorte d'eau croupie³⁰. On connaît l'obstination des gens de la campagne dans leur régime de vie et leur ténacité dans les idées fausses et les préjugés... Là est la cause principale de la cruelle position de la commune, au lieu de leur parler du ciel et de la volonté de Dieu, le clergé ferait bien de les convaincre que le secours de la médecine, l'obéissance aux prescriptions des médecins et un changement de régime feront sûrement cesser le fléau. »

L'épidémie cessa fin juillet. Le bilan était lourd : 99 furent malades et 14 moururent sur les 120 habitants du bourg.

Lettre de M. Persillet curé de Maves à l'évêque :

« ..A quelque chose malheur est bon, M. le curé de Villexanton et M. le vicaire de Mer ne suffisent pas à confesser ceux qui se présentent. Ils en ont entendu des qui ne s'étaient pas confessés depuis très longtemps. »

L'ASSEMBLEE (1854)

Un arrêté du préfet daté de 1854 reconnaît l'Assemblée de l'Ascension, c'est une régularisation car elle se tenait depuis quinze ans.

Jadis l'Assemblée de la Saint Denis avait lieu le dimanche suivant le 8 octobre.

²⁹Les Docteurs Dufay et Ferrand confirment dans leur rapport que « le degré de température et l'état de l'électricité atmosphérique semblent sans importance » (Arch. Dep. 5 M 87)

³⁰ Dans le même rapport, ils confirment que les conditions de salubrité « agissent comme cause prédisposant en modifiant l'état de santé habituel ».

L'ENQUETE AGRICOLE (1862)

Superficie de la commune 1153 ha, dont 1074 en terres et 35 ha en vignes.

	Blé	Méteil	Seigle	Avoine
Surface	337 ha	32 ha	40 ha	272 ha
Semis	2 hl / ha	2 hl / ha	2 hl / ha	3 hl / ha
Rendement	17,6 q / ha	11,84 q / ha	12 q / ha	12,11 q / ha

Chevaux	Bovins	Ovins
82	270	640

Exploitations : 106

< 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30ha	40 à 50 ha	50 à 60
90	6	4	3	2	1

Nourriture : (ration journalière)

Pain 800 gr (1 kg pour un ouvrier)

Soupe 1 litre (2 à 2,5 pour un ouvrier)

Viande 500 gr

Légume 500 gr

Lait 1 litre

Vin 1 litre

LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE (1870-1871)

Le 19 juillet 1870 la France déclare la guerre à l'Allemagne.

La commune de Villexanton n'ayant pas de ressources pour armer et équiper les mobilisés de la Garde Nationale, six personnes prêtent pendant quatre ans la somme de 3700 F à 5% :

Metivier François	925 F
Metivier René	925 F
Bury Toupaint	925 F
Lepinay Pierre	525 F
Blanchard Jean	200 F
Ombredane Joseph	200 F

Aucun combat n'eut lieu à Villexanton. Cependant figure sur la matrice cadastrale pour un immeuble situé à Baignoux (parcelle A 246) la mention « incendiée par les prussiens ». Faute d'avoir d'autres renseignements, je signale que Mer fut occupé par les troupes prussiennes à partir du 12 décembre 1870 pendant plus de trois mois. Elles allaient au ravitaillement dans les communes à l'entour et pratiquaient des représailles contre les paysans qui résistaient.

Des combats ont eu lieu aux environs (Orléans, Châteaudun, Josnes, Binas, Loigny).

L'armistice de Versailles le 28 janvier 1871 met fin aux hostilités, le traité de Francfort du 10 mai 1871 fait perdre l'Alsace et la Lorraine et oblige la France au paiement de 5 milliards de Francs.

LES SAPEURS POMPIERS (1872-2003)

Le 25 juillet 1872 création du corps des sapeurs pompiers qui fixe l'effectif à 40 hommes, subvention de conseil général pour l'achat d'une pompe (300 f), achat de blouses, képis, ceintures, baudriers cuissières, clairons , etc... pour la somme de 665 F :

Leroux Emile	Lieutenant
Leroux Désiré	Sous-lieutenant
Bury Théodore	Sergent-major
Pothée Ernest	Sergent
Dupuy Etienne	Sergent
Montrau Hippolyte	Caporal
Bury Ludovic	Caporal
Mestivier Eugène	Caporal
Bury Arsène	Caporal
Leton Augustin	Tambour
Leton Léopold	Tambour
Sevestre Louis	Clairon
Becasse Augustin	Clairon
Boucheau Alfred	Porte-hache
Tournois Magloire	Porte-hache

Beaujouan Louis, Marechal Denis, Menon Pierre, Chouard Denis, Morin Ferdinand, Dupuit Genty, Dupuit Etienne, Venageon Isidore, Robillard Magloire, Blanchard Adrien, Ombredane Joseph, Vernouillet Ferdinand, Menon Alexandre, Martin Prudent, Butet Eugène, Chauvin Henry, Leroux Eugène, Leroux Louis, Brisset Augustin, Leton Albert, Silly Arthur, Raimbault Théodore, Adam Louis, Leroux Aristide, Fillion Léon

- 1872 création d'un conseil de discipline qui sera rééligible tous les ans
- 1873 corps non armé, effectif de 38 hommes
- 28 août 1877 lettre du maire au préfet : « aucun n'a voulu prendre d'engagement » (5 ans)
- 1877 réorganisation de la subdivision, ce qui montre que les pompiers ont cédé et construction d'un bâtiment destiné à loger la pompe à incendie (prix 1331 F)
- 1902 en octobre la compagnie demande une subvention à l'Assurance mutuelle du Loir-et-Cher pour réparer un boyau crevé lors d'un incendie et compléter le petit matériel
- 1907 Jobin Emile sous-lieutenant obtient l'accord du conseil pour créer une caisse de secours. Acquisition d'une pompe d'incendie pour la somme de 719,70 F
- 1908 subvention du conseil général pour l'achat d'une pompe et de matériel (60 f sur une dépense de 820,20f)
- 1910 en mai achat d'une pompe à bras à Tifforeau fabriquant à Mory (Oise) pour 835 f
- 1913 achat de blouses, képis et ceinturons
- 1919 réorganisation du corps des sapeurs-pompiers et achat d'habillement

- 1920 achat de 27 casques pour la somme de 614,35 F, afin de remplacer les casques réquisitionnés à la guerre. L'effectif est alors de 27 pompiers.
- 1921 achat de ceintures de sauvetage pour la somme de 292 F. Achat de six seaux en toile pour le service d'incendie. L'assurance s'élève à 0,30 F par sapeur
- 1928 achat d'une tenue de drap à tous les pompiers (pantalon et blouse de toile) pour la somme de 2000 F



- 1951 assurance des pompiers à la Mutuelle du Mans pour 12000 F
- 1961 achat de 2 tenues neuves pour le prix de 500 F
- 1963 l'indemnité des pompiers est la suivante : 2,85 F de l'heure pour un officier, 2,40 pour un sous-officier, 2,10 pour un caporal, 1,85 pour un sapeur. L'effectif est alors de 12 hommes.
- 1980 achat de 9 médailles (4 de vermeil et 5 d'or) pour 3132 F
- 1982 acquisition d'une moto pompe tractée et inauguration le 2 octobre

- 2003 dissolution du corps des sapeurs pompiers de Villexanton



LA VACHE DES PAUVRES

Vers 1870, une vache appartenant à la commune était affermée au plus offrant au profit des pauvres de la commune.

En 1886 elle rapportait 56 F par an.

Mais en 1899, la dernière vache « municipale » n'ayant plus de rapport, elle fut vendue et ne fut pas renouvelée.

LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT (1906)

La loi du 9 décembre 1905 abroge le Concordat de 1801, désormais l'église ainsi que le presbytère appartiennent à la commune de Villexanton qui en assurera l'entretien. Les prêtres ne seront plus payés par l'Etat.

- 14 mars : quand les commissaires se présentent, les portes de l'église restent fermées.
- Il en est de même le 20 mars à 7 heures comme à 9 heures
- Le 26 mars , idem, alors que les enquêteurs sont accompagnés du commissaire de police
- Enfin le 30 mars, l'inventaire a lieu en présence du curé et des fabriciens, ils remettent la protestation énergique suivante :

« Monsieur le percepteur

Pour protester contre l'acte inqualifiable que vous allez commettre dans notre église au nom du gouvernement , je ne peux pas pouvoir mieux faire que d'emprunter au Saint Evangile sa page la plus attristante : « Hoc esta hora vestrae » c'est votre heure, c'est à dire l'heure des Juifs, l'heure des ennemis de Jésus et de son Eglise, l'heure de la puissance des ténèbres, c'est à dire des sociétés secrètes, l'heure des Francs-Maçons. Vous serez envoyé par les princes des prêtres, c'est à dire par le ministre des Cultes et celui des Finances qui, jusqu'à ce jour, pour notre malheur ont été nos maîtres, nos princes. Vous venez, envoyé par les anciens du peuple que les romains appelaient les « pères conscrits » et que nous Français, nous appelons députés et sénateurs. Et que venez vous faire ? Vous venez chercher comme les Juifs venaient chercher dans le Jardin des Oliviers, vous venez fouiller dans nos églises ! Vous venez faire l'inventaire de tous les meubles et immeubles de nos églises et c'est contre cet acte odieux que, prêtre, j'élève ma voix et que je proteste de toutes les forces de mon âme. Voler les riches est un crime, voler les pauvres c'est une infamie, car avec son argent le riche peut remplacer le bien qui lui a été volé mais le pauvre ne le peut pas et c'est la spoliation des pauvres que vous allez préparer par votre inventaire.

Cet inventaire est une injure que vous faites à MM. Les Fabriciens, à moi, à tous les catholiques de cette paroisse car vous allez à l'encontre de tous les sentiments de foi et d'amour pour la religion. Cet inventaire est une injustice, car tous les biens des églises, malgré cette loi forgée par des renégats, tous ces biens ne sont pas à vous et ils n'ont pas été donnés à vous, si vous les faites vôtres, c'est par la loi du plus fort. Enfin votre inventaire est le baiser de Judas. Le baiser de Judas fit découvrir dans le Jardin des Oliviers celui que cherchaient les Juifs qui pullulent derrière ceux qui vous envoient compter les richesses artistiques de nos églises et au jour de la spoliation, si les catholiques se laissent faire, ils viendront les acheter à vil prix, au prix de trente deniers encore pour les profaner dans leur Ghetto.

Nous sommes douloureusement émus de l'acte que vous venez accomplir. Le Souverain Pontife vient de condamner cette loi néfaste et impie de la séparation, aussi, nous soussignés conseil de Fabrique en notre nom et au nom de tous les fidèles de cette paroisse nous déclarons que respectueusement soumis au Souverain Pontife nous rejetons tout ce qu'il rejette, nous reprouvons tout ce qu'il réprovoe dans son Encyclique du 11 février dernier. Nous protestons contre cet inventaire par ce qu'il est une première mesure d'exécution de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat condamnée par le Souverain Pontife, il est un premier acte de main-mise sur les biens qui sont la propriété de la fabrique de notre Eglise.

Nous assisterons à cette opération dans une attitude purement passive, parce que nous ne pouvons en conscience, participer à l'exécution d'une loi réprovoée par le Pape et qui réserve à notre pays les luttes les plus douloureuses.

Nous faisons toute réserve des droits de la fabrique de Villexanton, nous faisons toutes réserve des droits des tiers, soit collectifs, soit des biens appartenant en propre ou mis à l'usage de notre église à titre de dépôt, de prêt ou de donation conditionnelle, s'ils étaient indûment compris dans l'inventaire. Nous faisons également toute réserve sur les estimations qui seraient portées. Nous demandons instamment à Dieu de prendre en pitié notre pays dans lequel s'accomplit le premier acte de spoliation de l'Eglise et de pardonner au

législateurs qui l'ont votée, aux chefs responsables qui l'ordonnent et à ceux qui à contre-cœur nous n'en doutons pas vont commencer à l'exécuter.

Villexanton 14 mars
Jobin, Ombredane, A.Blot, G.Jallon, Mestivier »

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE (1914-1918)



La France entre en guerre le 3 août 1914

L'armistice est signé le 11 novembre 1918 à Rethondes après 1561 jours de guerre.

Mobilisés : 65 418 801 dont 8 410 000 français
Morts et tués : 8 574 831 dont 1 357 800 français
Blessés : 20 518 154 dont 3 595 000 français
Prisonniers : 7 750 219 dont 510 000 français

Sur le monument aux morts, érigé en 1921 par les établissements Gourdon de Paris pour 7100 F³¹ et inauguré en 1923, figurent les noms de nos concitoyens morts pour la France :

Boutet Marcel	82° infanterie	Mort pour la France à 28 ans
Butet Robert	20° chasseur à pied	Mort pour la France à 20 ans
Chandon Maurice	20° chasseur à pied	Mort pour la France à 20 ans
Chandon Roger	3° zouave	Mort pour la France à 22 ans
Chouard Francernand	168° infanterie	Mort pour la France à 20 ans
Gentils Georges	113° infanterie	Mort pour la France à 20 ans
Gentils Lucien	79° infanterie	Mort pour la France à 23 ans
Jolly François	46° infanterie	Mort pour la France à 21 ans
Lidoreau Gaston	98° infanterie	Mort pour la France à 36 ans
Lorin Arthur	113° infanterie	Mort pour la France à 21 ans
Lorin Martial	113° infanterie	Mort pour la France à 21 ans
Menon Camille	410° infanterie	Mort pour la France à 23 ans
Perthuis Gaston	45° artillerie	Mort pour la France à 30 ans
Roux Robert	131° infanterie	Mort pour la France



³¹ cette somme incluait la gravure des noms.

LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE (1939-1945)

Le 3 septembre 1939 la France et la Grande Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.

Morts et tués : environ 38 millions dont 210 671 français morts au combat et 412 000 civils (dont 182 000 déportés)

Le 15 juin 1940 sur ordre de la préfecture, les habitants de Villexanton partent en exode et beaucoup cherchent à passer la Loire.

Autorité Militaire prescrit évacuer enfant au dessus de
 13 ans et femmes mobilisables à l'exclusion des tous
 les autres forces armées d'urgence les intéressés
 à se rassembler au chef lieu de
 canton le plus voisin ou il seront ramassés
 dans la nuit du 14-15 du
 matin à 6 heures ceux qui n'ont pas
 de moyen de transport personnel

Message téléphonique du 14 juin 1940 -
 6^h 21^h 40

Le 18 juin 1940 à 20h00 appel du général de Gaulle à la BBC (France libre)

Le 22 juin 1940 signature de l'armistice à Rethondes

Le 6 juin 1944 débarquement des alliés en Normandie

Le 7 mai 1945 l'Allemagne capitule sans condition à Reims



S

ur le monument aux morts figurent les noms de nos concitoyens morts pour la France :

Barrault André
Barrault Pierre

45° artillerie
déporté STO

Mort pour la France
Mort pour la France

Parmi les anciens combattants et prisonniers de cette guerre figurent les noms de certains de nos concitoyens :

Alliot Eugène, Chandon Alexis, Chauveau Maurice, Gossaume Bernard, Lebert Albert, Mabic Pierre, Menon Georges, Menon Marcel, Montrau Bernard (retour le 20 mai 1945), Montrau Daniel (retour 16 août 1940), Montrau Pierre (retour le 19 mai 1945), Montrau Roland (retour le 16 mai 1945), Pietrtruska Joseph, Poulain Marcel, Roger Gabriel, Terriet André, Terrier Gilbert.

LA GUERRE D'ALGERIE (1954-1962)

Début de la guerre 31 octobre 1954

Accords d'Évian le 18 mars 1962 et cessé le feu le 19 mars 1962 à 12 heures.

La loi du 19 décembre 1974 situe la fin des combats en Algérie au 2 Juillet 1962

Morts et tués : 500 000 à 600 000 dont 245 614 militaires français

Parmi les anciens combattants de cette guerre figurent les noms de certains de nos concitoyens :

Fillon Jean, Lenormand Gilles, Lepinay Pierre, Leroux Bernard, Menon Francis, Potin Jean.

VILLEXANTON (1949-1999)

Lors du comice de Mer en 1999, la commune de Villexanton a présenté une maquette du village et les tableaux comparatifs suivants :

1949 VILLEXANTON , IL Y A 50 ANS

POPULATION	COMMERCES AMBULANTS	ALIMENTATION EN EAU	VOIRIES
242 habitants	2 laiteries ramassant	45 puits et pompes	12 km de routes non
20 ouvriers permanents	le lait entre 5 et 7 h	8 mares	goudronnées
24 ouvriers temporaires	3 beurriers		entretenues par les
40 enfants école mixte	1 meunier	TRANSPORTS	habitants rétribués
1 institutrice	4 bouchers 2 épiciers	ligne Blois-Verdes	par la commune
1 garde champêtre	5 marchands de	1 car passait matin	ramassage des
15 pompiers	bestiaux	Et soir 2 passages le	boues, transport
1 secrétaire de mairie	4 marchands de	samedi jour de	de pierres pour
	vêtements	marché à Blois	combler les trous
	2 marchands de		et cylindrage
	chaussures		
AGRICULTURE	4 bourreliers	COURRIER	POSTE DE MER
33 agriculteurs	3 vétérinaires	Circuit de 25 km à	bicyclette sur des
10 hectares de vigne	4 charcutiers	mauvaises routes	
86 chevaux 200 vaches	1 boulanger		FETES
			Ascension en mai
CULTURE	SANTE	RELIGION	St Denis en octobre :
, Orge Blé , Avoine	3 docteurs	messe et catéchisme	1 parquet se montait
Luzerne, Maïs fourragé	2 sages-femmes	jeudi et dimanche	sur la place pour le
Pommes de terre	(Mer Josnes Suèvres)	célébrés par le curé	bal
Trèfle, Escourgeon	COMMERCANTS	qui se déplaçait à	14 juillet
Betteraves	1 cabine téléphonique	bicyclette	11 novembre
	1 maréchal serrurier		Ste Barbe repas et
ARTISANS ET	mécanique générale		bal clôturaient la
1 charron, 1 menuisier	1 monteur réparateur		soirée
1 charpentier menuisier	machine agricole		
1 boulanger café	2 couturières		
1 épicerie café mercerie			
1 exploitant carrière			
1 entreprise de battage			
3 lavandières			

VILLEXANTON EN 1999

POPULATION 203 habitants 3 ouvriers permanents 52 habitants travaillent hors Commune 5 pompiers 1 foyer personnes Agées	COMMERCES AMBULANTS 1 boulanger 1 boucher charcutier 1 épicier 1 poissonnier divers magasins ambulants	ARTISANS 1 charpentier couvreur 1 entreprise informa- tique 1 transporteur 1 entreprise de ravalement de façades	TRANSPORT COMMUNICATION 110 voitures 84 téléphones 1 ligne car Josnes- Blois QUELQUES OFFICES RELIGIEUX
ACTIVITES 1 centre aéré en juillet 1 bibliothèque 1 club personnes âgées Fêtes communales	AGRICULTURE 8 agriculteurs 21 tracteurs 8 moissonneuses	CULTURE blé tendre, dur, noir orge, maïs, colza, escourgeon, vesce, petits pois, luzerne, haricots	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX scolaire adduction d'eau sportif

VIE DE LA COMMUNE D'APRES LES REGISTRES MUNICIPAUX (1925-2003)



- 24 février 1927 : Le conseil approuve le projet d'installation de l'électricité dans la commune proposé par le préfet. Il décide d'y ajouter le village de Villepassier qui n'était pas prévu. Une somme de 14 772 F est versée à la caisse départementale. Cette somme est couverte par un emprunt à 4% sur 15 ans auprès des habitants pour la somme de 15000 F avec tirage au sort chaque année pour rembourser une annuité.

-Août 1929 : Présentation du devis d'installation de l'électricité dans les immeubles publics (Mauz et Bauer).

-19 décembre 1937 : La distribution du courrier est retardée par le mauvais état des chemins. La commune demande la création d'une agence postale à Villexanton : elle ne l'obtiendra pas. Le chemin de Villesablon à Mer est en si mauvais état que l'hiver précédent plusieurs voitures y sont restées enlisées dans la boue.



- De 1939 à 1944 la vie municipale, ordinairement calme, fut quasi interrompue par la guerre



suivie de l'occupation. De nombreux hommes étaient prisonniers. Il fallait satisfaire à de nombreuses réquisitions. Certes la population ne souffrit que peu de la pénurie de nourriture, mais elle manquait d'objets manufacturés (chaussures, pneus, textiles...). Les prisonniers revinrent en 1945. Pour fêter leur retour, une grande fête fut organisée. Il fallut attendre près de dix ans pour que l'économie du pays se rétablisse. Enfin la municipalité put envisager des réalisations. Déjà une profonde mutation s'effectuait dans

l'agriculture, le tracteur remplaçait le cheval.

- Dans la nuit du 7 au 8 mai 1944, un bombardier anglais, touché par l'ennemi, s'écrasa sur le hameau d'Herbilly avec son chargement de bombes et de munitions. Six aviateurs furent tués, un blessé fait prisonnier ; sept habitants moururent. Toutes les maisons du village furent détruites ou endommagées.

Lors de la chute de l'avion la déflagration fut si forte qu'elle réveilla, à 12 Km de là, tous les habitants de Villexanton.

- 19 décembre 1949 : Le remembrement des terres de la commune qui a été proposé est ajourné. La commune demande l'installation d'une cabine téléphonique au Noyer.

- 14 juillet 1950 : Les PTT proposent d'installer des cabines téléphoniques dans chacun des trois villages de la commune, le conseil refuse car la dépense est trop élevée.

- Février 1954 : Installation de l'eau à l'école : notable progrès car, comme nous l'avons vu plus haut, la pompe de l'école était inutilisable depuis longtemps. La commune demande le goudronnage de ses principaux chemins. La réalisation, portion par portion, demandera près de dix ans.

- 18 avril 1955 : L'effectif des élèves a notablement augmenté, le conseil envisage de construire une nouvelle classe, puis en novembre 1956, la division de la classe actuelle par une cloison.

-30 octobre 1955 : Le conseil décide l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal d'adduction d'eau groupant également La Chapelle-Saint-Martin, Maves et Mulsans. La construction du château d'eau était alors envisagée à La Chapelle.

-29 décembre 1955 : Un cyclone a causé environ 85000 F de dégâts à l'église, 40000 F à l'école et 8000 F au presbytère. Les vieux habitants se souviennent des toitures et des hangars gravement endommagés.

- 8 novembre 1964 : la pompe de l'école devenue inutile est enlevée. Une installation sanitaire sera effectuée dans le logement de l'instituteur (jusque là les W-C étaient dans la cour).

-22 janvier 1969 : La pompe du bourg sera supprimée.

- 4 novembre 1969 : Une deuxième proposition de remembrement est refusée. Le nombre des élèves ayant beaucoup diminué , le conseil souhaite une association avec les communes voisines.

-18 février 1970 : Le conseil accepterait le regroupement scolaire avec les communes de La Chapelle-Saint-Martin, Maves et Mulsans et fermerait l'école de Villexanton, si le projet aboutissait.

- Octobre 1970 : L'école de Villexanton est fermée. Le logement de fonction est loué à partir de janvier 1971.

- Décembre 1970 : Le ramassage des ordures ménagères est organisé sur le plan communal.

- 2 mai 1972 : Les Cedex seront installés.

- Novembre 1978 : Le logement de l'école cessera d'être loué. Il deviendra salle communale.

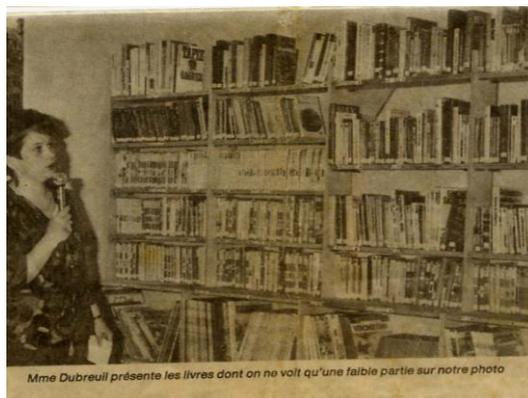
- 6 octobre 1982 : Violent orage (100 mm d'eau), inondation dans une maison du bourg et dans trois maisons à Villepassier, écroulement d'une grange et d'une cave. Intervention de six centres de sapeurs-pompiers.



- 10 septembre 1984 : L'éclairage public sera installé à Villesablon.

- 29 avril 1985 : Par suite de plusieurs demandes (SAMU, docteurs, services des eaux) le maire propose au conseil municipal le marquage des rues et le numérotage des habitations.

- 11 décembre 1986 : Un bulletin municipal sera publié. Le conseil accepte d'effectuer le remembrement. 4 avril 1987 : Un vin d'honneur sera offert à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque créée au premier étage de l'ancienne école.



- 23 février 1989 : Pour marquer le deuxième centenaire de la Révolution, un Arbre de la Liberté (un cèdre) sera planté dans le jardin attenant à la mairie.

- 4 juin 1989 : La croix de Baignoux sera déplacée.

- 9 juin 1989 : Une cérémonie est organisée pour le départ en retraite de Mme Mireille Gosseume après 46 ans de secrétariat de mairie.

- Janvier 1990 : L'enlèvement des ordures ménagères sera effectué par une société spécialisée.

- 12 octobre 1993 : Une étude est demandée pour réaliser l'assainissement.

- 16 avril 1996 : Le conseil décide d'adhérer au Syndicat du Pays Beauce Val-de-Loire.

- 10 Mars 1998 : il est décidé l'électrification des cloches de l'église.

- 5 octobre 1999 : Le conseil accepte d'entrer dans la communauté de communes avec Mer et les communes avoisinantes.

- 28 novembre 2001 : La route de Baignoux à Villaugon sera élargie à 4 mètres.

Ainsi, depuis la fin de la guerre, la commune s'est transformée profondément : l'amélioration des chemins a rompu son isolement, l'installation de l'électricité et l'adduction d'eau ont rendu la vie plus facile aux habitants. Le remembrement a contribué à la modernisation de l'agriculture, avec la mécanisation.

Cependant, la circulation plus facile, l'utilisation de l'automobile, ont entraîné la disparition des commerces locaux trop peu rentables (boulangers, cafés, épicerie). Le tracteur ayant remplacé le cheval, il n'y a plus de maréchal-ferrant ni de charron. Seul subsiste un charpentier-couvreur. Il en est ainsi dans tous les petits villages.